



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Rinchin (Mongolie) .....	1
Discours de M. Kirk (Nouvelle-Zélande) .....	5
Discours de M. Conombo (Haute-Volta) .....	9
Discours de M. Borgonovo Pohl (El Salvador) .....	14

**Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).**

*En l'absence du Président, M. Sikivou (Fidji), vice-président, prend la présidence.*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. RINCHIN (Mongolie) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter très sincèrement une fois de plus M. Benites, au nom de la délégation de la République populaire mongole, d'avoir été élu au poste important de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, et de lui adresser les meilleurs vœux de réussite dans l'exercice de ses fonctions lourdes de responsabilité. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, le vice-ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, le camarade Trepczyński, qui, par sa grande compétence et ses hautes qualités personnelles, a largement contribué au bon déroulement des travaux de la session précédente.

2. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des changements considérables se sont produits dans le monde. Ils tendent à intensifier le processus de la détente et à modifier radicalement l'ensemble des relations internationales. Ces changements favorables ont créé une situation nouvelle : au lieu de l'affrontement et de la "guerre froide", on s'oriente vers la paix et la coopération internationale et vers l'établissement de bases solides pour la coexistence pacifique. Les profondes mutations actuelles résultent de la transformation générale que le rapport des forces accuse en faveur de la paix et du progrès social.

3. Si la tension internationale a pu réellement diminuer, c'est avant tout grâce aux initiatives et aux efforts actifs des pays socialistes qui, de manière constante et tenace, luttent pour le renforcement de la paix et de la sécurité générales. L'assainissement du climat international se trouve facilité par l'action de tous les pays épris de paix et de progrès, de même que par l'attitude lucide des autres Etats à l'égard des problèmes mûrs pour une solution.

4. Le début des travaux de la session actuelle de l'Assemblée générale s'est signalé par un événement important qui, lui aussi, est à l'image des changements positifs survenus dans le monde. On peut dire que l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de deux Etats allemands souverains, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, marque une date historique dans les activités de notre organisation. En outre, elle est la conséquence et la confirmation de la détente qui se fait de plus en plus sentir en Europe, où se manifeste une tendance très nette à établir des bases solides et durables pour la paix et la sécurité, et à développer entre les nations une coopération leur assurant des droits égaux et des avantages mutuels.

5. Ces deux dernières années, sur l'initiative de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, des résultats concrets ont couronné les efforts entrepris pour faire disparaître les conséquences de la seconde guerre mondiale et pour établir la reconnaissance juridique totale de l'inviolabilité des frontières d'après-guerre; des mesures pratiques ont été prises pour réduire la menace de conflits armés et encourager l'esprit de compréhension et de coopération entre tous les Etats d'Europe. On s'efforce visiblement de compléter la détente politique par la détente militaire, ce qui suppose une réduction des forces armées et des armements.

6. L'heureuse issue de la première étape de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a marqué un progrès important vers l'établissement d'un système de sécurité collective en Europe. Tous les Etats qui cherchent à créer une atmosphère de bon voisinage et de coopération se félicitent vivement des nouvelles conditions historiques qui existent actuellement sur le continent européen. Le cours favorable que les événements y ont pris permet d'espérer qu'il sera possible de donner des bases solides à la paix et à la sécurité, non seulement en Europe mais dans le reste du monde.

7. L'amélioration des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique contribue aussi à la détente et à la stabilisation de la situation internationale. Il serait difficile de surestimer l'importance des récents accords soviéto-américains.

8. Le développement des relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis dépasse de beaucoup le cadre des intérêts bilatéraux; il contribue énormément à l'assainissement du climat international dans son ensemble, ce qui est dans l'intérêt de tous les Etats sans exception, grands ou petits, car seules la paix et la sécurité permettent à tous les peuples de connaître le progrès et la prospérité.

9. Les changements qui se produisent actuellement dans le monde créent un terrain favorable pour la prévention de la

guerre nucléaire et des conflits armés et pour l'élimination des foyers de tension qui subsistent, de même que pour le développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre tous les Etats.

10. L'évolution actuelle des relations internationales tend principalement à la reconnaissance universelle et à l'application pratique des principes de la coexistence pacifique en tant que base juridique des relations entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents. La coexistence pacifique signifie non pas seulement que des Etats ayant des systèmes sociaux différents sont disposés à vivre dans des conditions de paix, mais aussi qu'ils désirent développer leur coopération économique, scientifique, technique et culturelle, nouer des relations mutuellement avantageuses et régler les questions controversées par la voie des négociations.

*M. Benites (Equateur) prend la présidence.*

11. Dans ses relations avec l'extérieur, la République populaire mongole s'inspire toujours des principes de la coexistence pacifique et c'est sur cette base qu'elle continuera de développer et d'étendre ses liens et sa coopération avec les autres Etats du monde.

12. La République populaire mongole, comme les autres pays socialistes, s'efforce de faire en sorte que la détente devienne mondiale et générale. Nous estimons que l'amélioration générale du climat international ouvre des perspectives favorables pour que la détente gagne le continent asiatique, et pour que les peuples d'Asie puissent ainsi vivre selon les lois de la paix.

13. A cet égard notre délégation voudrait relever que des changements favorables très nets se produisent depuis quelque temps sur le continent asiatique.

14. La longue lutte héroïque du peuple vietnamien contre l'agression impérialiste s'est terminée victorieusement. Avec la guerre du Viet-Nam — l'une des plus longues et des plus cruelles de notre temps — disparaît une cause de tension extrêmement dangereuse, non seulement pour l'Asie mais pour le monde entier.

15. La victoire du peuple vietnamien, avec l'aide et le soutien des pays socialistes et de toutes les forces de révolution et de progrès, a montré au monde entier que l'on ne saurait vaincre un peuple qui mène une juste lutte pour sa liberté, pour son indépendance, pour la défense de ses droits légitimes.

16. L'Accord de Paris sur le Viet-Nam<sup>1</sup>, qui consacre le droit du peuple vietnamien à décider de son propre destin, a créé les conditions préalables pour la solution des problèmes de l'Indochine et pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie.

17. Cependant, malgré l'accord conclu sur la cessation de la guerre au Viet-Nam, l'exécution stricte de ses dispositions se heurte à l'opposition des forces réactionnaires. Le Gouvernement de la République populaire mongole condamne de la manière la plus catégorique l'obstruction-

nisme de l'administration de Saïgon et de ses protecteurs, attitude qui empêche la mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le Viet-Nam. Seul le strict respect par les parties de tous les articles et de toutes les dispositions de l'Accord de Paris pourra rétablir définitivement la paix et la tranquillité sur la terre vietnamienne.

18. La République populaire mongole se déclare solidaire de la lutte des forces patriotiques du Laos et du Cambodge pour la réalisation des aspirations nationales de leurs peuples. La signature de l'Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, le 21 février 1973, ouvre la perspective d'un règlement des problèmes concernant cette partie de l'Indochine.

19. Des éléments positifs nouveaux sont apparus dans l'évolution de la situation sur la péninsule de Corée. Grâce aux initiatives et aux propositions constructives du Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée, les deux parties de la Corée ont engagé un dialogue pour trouver les moyens d'assurer l'unification pacifique du pays.

20. L'attitude du Gouvernement de la République populaire mongole à l'égard de la question de Corée n'a pas changé : le peuple coréen doit décider lui-même de son destin sans ingérence extérieure. Les conditions nécessaires pour l'unification pacifique de la Corée sont, comme auparavant, le retrait immédiat des forces étrangères de la Corée du Sud et la dissolution de ce qu'on appelle la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

21. Nous nous félicitons de l'entrée en fonctions de l'observateur permanent de la République populaire démocratique de Corée aux Nations Unies. La participation des représentants de la République populaire démocratique de Corée sera certainement utile à l'examen objectif de la question de Corée au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

22. Nous nous félicitons des progrès réalisés vers la détente et le retour à la normale dans le sous-continent indien. La normalisation définitive de la situation dans la région contribuerait largement à l'amélioration du climat politique en Asie. Enfin, il est indispensable d'admettre le fait indéniable de l'existence de la République populaire du Bangladesh, actuellement reconnue par plus de 100 Etats.

23. A cet égard, force est bien de relever le fait anormal que ce jeune Etat souverain, malgré son droit à être Membre des Nations Unies, reste encore en dehors de l'Organisation. Ma délégation exprime l'espoir que la session actuelle fera disparaître cette injustice évidente à l'égard de la République populaire du Bangladesh et que celle-ci occupera sa place parmi les Membres de l'Organisation.

24. La République populaire mongole a suivi avec une profonde inquiétude le cours des événements au Moyen-Orient. La grave situation créée par les actes d'agression et la politique d'annexion des milieux dirigeants d'Israël, avec l'appui et l'encouragement des sionistes et des impérialistes internationaux, demeure l'un des points les plus dangereux de tension internationale et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité mondiales. C'est une situation particulièrement intolérable à l'époque actuelle qui est marquée par un assainissement du climat international.

<sup>1</sup> Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

25. La responsabilité de cette situation incombe entièrement aux milieux dirigeants d'Israël et à leurs protecteurs impérialistes. Pendant combien de temps les extrémistes israéliens persisteront-ils à défier l'action des forces de paix qui cherchent à régler le conflit du Moyen-Orient ? Combien de temps encore méconnaîtront-ils ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ?

26. La République populaire mongole estime que la solution de la question du Moyen-Orient doit reposer sur les dispositions de la célèbre résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, et que la première condition pour leur mise en oeuvre est le retrait immédiat et total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés. L'Assemblée générale doit user de son prestige et de son influence pour venir à bout des obstacles que les expansionnistes israéliens et leurs protecteurs opposent à l'élimination de ce foyer de guerre au Moyen-Orient.

27. Les peuples d'Asie, comme ceux des autres continents, ont un intérêt vital à l'établissement d'une paix stable et à la création de conditions plus favorables pour la solution de leurs problèmes sociaux et économiques actuels.

28. Maintenant que la guerre a pris fin au Viet-Nam, les peuples et les gouvernements de nombreux Etats d'Asie cherchent à définir les formes de coopération et les structures propres à garantir la paix et la sécurité sur le continent. Les peuples de nombreux pays ont de plus en plus le sentiment que le seul moyen pratique de maintenir une paix durable en Asie consiste à établir un système de sécurité collective.

29. Ce système est de nature à assurer aux masses populaires d'Asie les conditions nécessaires à un développement pacifique. Il ne serait dirigé contre aucun Etat et tous les pays d'Asie sans exception y participeraient sur une base d'égalité.

30. Le système de sécurité collective en Asie pourrait être fondé sur des principes tels que la renonciation au recours à la force dans les relations entre Etats, le respect de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières, l'interdiction de s'emparer de territoires étrangers, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et des peuples et le large développement d'une coopération impliquant des droits égaux et des avantages mutuels.

31. La réalisation pratique de ce système de sécurité collective sur le continent asiatique exige naturellement de grands efforts; mais elle mérite d'être entreprise. Nous savons que, malgré les possibilités plus larges qui s'ouvrent actuellement, certaines difficultés demeurent pour la mise en oeuvre de cette importante initiative. Elles sont dues en premier lieu à la politique d'impérialisme et d'hégémonie de ceux qui s'efforcent de freiner le processus de détente et de maintenir la tension sur le continent asiatique. La sécurité en Asie exige donc une action commune et efficace des Etats de l'Asie et de toutes les forces de paix.

32. L'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, avait, une fois de plus, solennellement confirmé [résolution 2993 (XXVII)] les principes et les dispositions de la

Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], et elle avait instamment demandé à tous les Etats d'appliquer systématiquement ses dispositions dans leur intégrité. Les principes énoncés dans cette Déclaration sont le reflet et l'expression précise de l'exigence la plus importante et la plus impérieuse de notre époque : l'exclusion de la guerre comme instrument de politique nationale et comme moyen de régler les différends entre Etats.

33. La République populaire mongole attache une grande importance à l'une des clauses les plus essentielles de la Charte des Nations Unies : le non-recours à la force dans les relations entre Etats. La renonciation à l'emploi de la force est l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies; il trouve une application de plus en plus large dans les rapports entre Etats. On sait que, à sa dernière session, l'Assemblée générale, à la suite d'une proposition de l'Union soviétique, a adopté la résolution 2936 (XXVII) qui prévoit le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires, ces deux notions formant un tout inséparable. Le strict respect de ce principe par les Etats Membres des Nations Unies et son caractère obligatoire renforcé grâce à l'élaboration des mesures spéciales prises par le Conseil de sécurité ne sauraient manquer d'exercer une influence particulièrement favorable sur l'évolution des relations internationales.

34. La politique de domination coloniale et de discrimination raciale demeure l'un des principaux obstacles au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

35. En vue de maintenir son influence en Afrique et dans d'autres régions, l'impérialisme cherche à utiliser les régimes racistes et colonialistes qui s'y trouvent pour écraser les mouvements croissants de libération nationale des peuples coloniaux et non autonomes.

36. La République populaire mongole s'est toujours prononcée en faveur de l'élimination totale du colonialisme et de l'octroi immédiat de l'indépendance aux pays et aux territoires encore soumis à la domination coloniale. La prompt élimination du racisme et de la discrimination raciale sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, y compris l'infâme système de l'*apartheid*, est une nécessité impérieuse de notre temps.

37. Nous sommes convaincus que la juste cause des peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de la Namibie et du Zimbabwe, de tous les peuples qui gémissent encore sous le joug colonial et sont victimes de la politique raciste, finira par triompher grâce à l'appui croissant de toutes les forces de progrès dans le monde.

38. L'histoire confirme que seule l'unité d'action de tous ceux qui combattent pour la liberté et l'indépendance nationale, pour la paix et le progrès social, permet de triompher de l'impérialisme et du colonialisme. C'est de ce point de vue qu'apparaît la grande importance de la quatrième Conférence qu'ont tenue à Alger, en septembre 1973, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, au cours de laquelle a été affirmée la détermination des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine d'intensifier la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme.

39. Il convient de noter que les forces de la réaction ne reculent devant rien pour empêcher que des changements démocratiques, sociaux et économiques n'interviennent dans différents pays et pour détourner les peuples de la voie du développement progressiste qu'ils ont choisie, ainsi qu'en témoigne le récent putsch militaire au Chili, accompli avec l'aide des forces impérialistes extérieures. Le peuple mongol condamne résolument le renversement du légitime gouvernement d'unité populaire, élu librement par le peuple chilien, le lâche assassinat du président Salvador Allende, grand homme d'Etat, éminente personnalité politique, et la répression sanglante dirigée contre les forces progressistes du pays. Exprimant notre entière solidarité avec la population laborieuse du Chili, nous demandons que cessent immédiatement les actes de terreur et de répression perpétrés contre les forces progressistes du pays et que soient respectées la volonté et les aspirations du peuple chilien.

40. L'amélioration générale du climat politique international est favorable à l'élaboration et à la mise en oeuvre pratique de mesures propres à limiter la course aux armements. A cet égard, l'accord conclu le 22 juin 1973 entre l'Union soviétique et les Etats-Unis relatif à la prévention de la guerre nucléaire est d'une importance exceptionnelle, car il tend à préserver l'humanité du fléau d'une guerre thermonucléaire. En outre, il facilite la réalisation d'accords sur d'autres mesures de limitation de la course aux armements.

41. Non moins importantes sont les négociations actuellement en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques, et celles qui ont commencé à Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale.

42. La République populaire mongole considère, comme par le passé, qu'une conférence mondiale du désarmement est d'une urgente nécessité et que, sans la participation active et constructive de tous les Etats, en premier lieu des cinq puissances nucléaires, elle ne pourrait résoudre les problèmes essentiels de l'époque actuelle. La République populaire mongole, membre du Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement, estime qu'il faut prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer à ce comité, un fonctionnement normal pour lui permettre de commencer sans retard les préparatifs pratiques qu'exige la convocation de la Conférence mondiale du désarmement.

43. Depuis deux ans déjà, la Conférence du Comité du désarmement à Genève discute, entre autres questions relatives au désarmement, le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction<sup>2</sup>. Cependant, on n'a pas encore pu trouver à ce sujet une solution acceptable par tous. Il faut donc que les Etats Membres des Nations Unies redoublent d'efforts pour aboutir à un accord interdisant les armes chimiques.

44. A la 2126<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. A. A. Gromyko, a proposé, au nom du

Gouvernement soviétique, que la présente session de l'Assemblée générale examine la question de la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour fournir une assistance aux pays en voie de développement.

45. Ma délégation considère cette proposition comme ayant un caractère actuel et constructif. La réalisation de cette nouvelle et importante initiative marquerait une étape vers la solution pratique du problème du désarmement et permettrait d'affecter des ressources supplémentaires à des fins créatrices, contribuant ainsi à hâter le progrès économique des pays en voie de développement.

46. Tout en nous félicitant de voir l'Union soviétique prête à réduire ses dépenses militaires, nous sommes en droit d'attendre des autres membres permanents du Conseil de sécurité qu'ils fassent de même, condition indispensable pour la mise en oeuvre de cette proposition.

47. En réduisant leurs dépenses militaires, les puissances nucléaires donneraient un exemple convaincant aux autres pays qui disposent d'un large potentiel économique et militaire, et contribueraient à renforcer la confiance et la coopération entre les Etats dans l'intérêt de la paix.

48. Nous pensons donc qu'il serait utile qu'à la présente session l'Assemblée examine cette proposition de l'Union soviétique, qui répond aux intérêts de tous les peuples du monde.

49. En ce qui concerne le problème du désarmement, nous voudrions attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité de faire cesser immédiatement tous les essais nucléaires, en particulier les essais nucléaires dans l'atmosphère. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>3</sup>, signé il y a 10 ans, a grandement contribué à protéger l'humanité contre les conséquences dangereuses des essais nucléaires. Cependant, au mépris de l'opinion clairement exprimée par de larges secteurs de la communauté mondiale, l'Asie et l'Océanie sont encore le polygone des essais nucléaires atmosphériques. Ces essais mettent en grave danger des vies humaines et causent d'immenses dommages à l'environnement, particulièrement dans les pays qui se trouvent à proximité immédiate des régions où ils ont lieu.

50. Le Gouvernement de la République populaire mongole joint sa protestation à celle des peuples qui exigent la cessation des essais nucléaires dans l'atmosphère, en vue de mettre fin à la course aux armements nucléaires.

51. Nous estimons que, pour consolider les progrès actuellement réalisés dans le monde, il est nécessaire d'étendre l'esprit de détente et de réalisme au domaine des relations économiques internationales.

52. Nous comprenons les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement dans leur lutte pour le progrès économique et social. L'expérience de nombreux

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1972, document DC/235, annexe B (CCD/361).

<sup>3</sup> Voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 480, n° 6964, p. 43.

pays montre que l'accélération du développement économique dépend, dans une grande mesure, de la mobilisation des ressources internes et de larges changements socio-économiques, dans l'intérêt de la société tout entière.

53. Pour atteindre ces objectifs, il est également très important de procéder à une réforme générale des relations entre les pays en voie de développement et les pays capitalistes développés, de réviser la division internationale du travail, actuellement injuste, et d'introduire des normes, des formes et des principes nouveaux et équitables de coopération.

54. A la vingt-septième session de l'Assemblée générale, les pays socialistes avaient présenté un document important, à savoir un projet de déclaration des Nations Unies sur l'encouragement à une coopération fondée sur l'égalité et complète dans les domaines économique, commercial, scientifique et technique<sup>4</sup>. Les dispositions de ce projet de déclaration répondent aux exigences objectives du développement des relations économiques et commerciales internationales actuelles sur la base de l'égalité et des avantages mutuels.

55. Nous espérons que la prochaine troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prendra des décisions qui tiendront compte des intérêts des pays sans littoral. Les normes actuellement en vigueur du droit international qui établissent les droits de ces pays sans littoral doivent être développées et renforcées.

56. La République populaire mongole continue d'appuyer l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle elle voit un instrument important de paix et un centre de concertation internationale.

57. C'est avec satisfaction que nous notons certains résultats positifs de nature à rehausser le prestige et l'autorité de l'Organisation et à la rendre universelle.

58. Notre délégation exprime l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribuera à renforcer les tendances positives qui se manifestent actuellement dans les relations internationales et favorisera la compréhension et la coopération entre les Etats dans l'intérêt de la paix et de la sécurité universelles.

59. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un très grand honneur que de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. M. Norman E. Kirk, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, et de l'inviter à prendre la parole.

60. **M. KIRK** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Ce n'est pas pour moi, Monsieur le Président, un simple devoir mais un véritable plaisir, en montant à cette tribune, que de vous rendre hommage, à vous qui êtes le distingué représentant de l'Equateur et, par votre entremise, à la grande communauté des pays de l'Amérique latine. Je salue votre pays également comme un bon voisin du Pacifique, dans l'hémisphère austral et exprime l'espoir que vos efforts seront couronnés de succès.

61. Au cours de cette session de notre assemblée, nous allons essayer d'évaluer le relâchement des tensions et l'effondrement des anciennes barrières existant entre l'Ouest et l'Est.

62. Les débats et l'heureuse décision intervenus ici à propos de l'entrée aux Nations Unies de nouveaux Membres sont à la fois le symbole et le résultat pratique de cette évolution. Mais d'autres résultats de ces nouvelles relations entre les grandes puissances doivent encore être appliqués au bénéfice des petits pays et de notre Organisation. Ces nouvelles relations entre les grandes puissances, cette nouvelle détente ont pu être obtenues grâce à des considérations des convenances intéressant un petit nombre de pays. Mais nous, les petites nations, qui avons besoin d'une paix stable, d'une coopération et d'un ordre international également stables, nous ne pouvons pas nous déclarer satisfaits d'une situation provisoire et précaire. Nous devons trouver le moyen de tirer parti de cette détente pour l'inscrire dans un cadre plus large, plus constructif et plus permanent d'ordre international.

63. Un "équilibre de puissance" entre les grandes puissances a sans doute contribué à ce nouvel esprit de détente que l'on remarque dans les affaires internationales et nous nous en félicitons, bien entendu. Mais nous ne sommes pas naïfs. L'"équilibre de puissance", par le passé, n'a été qu'une autre façon de désigner le maintien, sous une autre forme, de la concurrence et de la rivalité. Les grandes puissances ont poursuivi leurs efforts pour faire pencher la balance dans leur direction et, parfois, elles ont mal calculé, l'équilibre a été rompu et de grandes guerres ont éclaté. Dans la mesure où des éléments similaires sont inhérents à la situation actuelle, le monde continuera d'être instable et la détente fragile. N'oublions pas, en effet, que les grandes puissances restent libres d'entreprendre des actions unilatérales et certaines de ces actions unilatérales, souvent mal inspirées, ont, au cours des récentes années, engendré de grandes souffrances et entravé le progrès de larges secteurs de l'humanité. En cet âge nucléaire, une liberté débridée pour les membres les plus puissants de la famille des nations est trop dangereuse. Ceux-ci commencent tout au moins à montrer qu'ils le reconnaissent. Avec nous, et dans leur intérêt aussi bien que dans le nôtre, ils doivent agir pour réparer les structures endommagées de l'ordre international. Ils sont en train d'établir entre eux une sorte d'équilibre; notre tâche, à nous, est de construire un cadre où inscrire des relations plus saines entre ceux que l'on est convenu d'appeler les grands et les petits pays.

64. En tant que chef d'un gouvernement travailliste nouvellement élu, je suis nouveau venu dans l'arène internationale; mais les exigences de l'heure me semblent évidentes. Laisant de côté la question de la sécurité internationale et de l'ordre international, la principale exigence dans les relations entre les nations est la même que l'exigence, pour chaque pays, sur son propre territoire, de réaliser la justice économique et sociale. C'est la principale préoccupation de mon gouvernement sur son territoire et je suis convaincu que ce doit être aussi le souci primordial des Nations Unies.

65. C'est avec une profonde inquiétude et une grande consternation que nous voyons se développer une situation marquée par le fait que, plus d'un quart de siècle après la

<sup>4</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document A/8963, par. 38.

création des Nations Unies, les problèmes les plus critiques ne montrent encore aucun signe d'amélioration. Je songe au fossé immense et toujours croissant qui existe entre les niveaux de vie des pays industriels et des pays en voie de développement. Je pense à la situation alimentaire mondiale qui est plus difficile que jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Je songe à l'explosion démographique rapide de la population mondiale et aux autres pressions exercées sur les ressources que nous possédons. Ce sont là les maux évidents de la société internationale, compliqués encore par l'instabilité monétaire internationale qui compromet les plans de développement de tous les pays, par la hausse rapide des prix dans la plus grande partie du monde et, cette année, par de mauvaises récoltes et les famines qui en résultent.

66. Nous devons sans aucun doute nous attaquer plus sérieusement à cette division toujours plus profonde entre les riches et les pauvres. Il est décourageant et déplorable — je dirai même qu'il est intolérable — de voir que la plupart des conférences internationales de ces 10 dernières années au plus ont plus ou moins évolué par la suite selon des lignes séparant les pays développés et les pays en voie de développement, avec des modalités et des résultats tels que, dans certains cas, elles ne peuvent être portées au crédit de pays plus fortunés que d'autres. D'une manière ou d'une autre, tôt ou tard, il faudra répartir d'une façon plus équitable les ressources disponibles.

67. Un petit nombre de pays — une minorité de la famille humaine — utilise la plus grosse part des ressources mondiales, ressources qui, nous le comprenons de plus en plus, sont loin d'être inépuisables. Cependant, de façon paradoxale, la consommation toujours croissante de ces ressources apporte régulièrement de moins en moins de satisfaction aux quelques nantis et un nombre croissant d'entre eux commencent à entrevoir l'impasse dans laquelle les acculent une philosophie et un mode de vie qui favorisent l'accumulation de biens matériels jusqu'à la stupidité et la cupidité. C'est là une philosophie qui, par le passé, a procuré des bénéfices matériels immenses; mais le prix que la société doit payer pour ces excès est maintenant bien connu. Les pays riches doivent, à un moment ou à un autre, comprendre qu'assez est assez. Les pays les plus riches doivent consciemment essayer d'améliorer les qualités les plus intangibles de la vie pour eux-mêmes, tout en concentrant leurs énergies et leurs talents à améliorer plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici les niveaux de vie de la majorité des pays les plus pauvres.

68. J'entends par là qu'il faut modifier radicalement les comportements, sinon nous courons le risque que les solutions s'imposent d'elles-mêmes par la famine, la maladie, l'épuisement des ressources, les troubles sociaux et la guerre sous toutes leurs formes. Il n'est pas besoin de gérer de façon aussi insensée les ressources de notre belle planète. Si je parais pécher par excès d'idéalisme, je ne m'en excuse pas car là où il n'y a pas d'idéal il n'y a pas d'espoir. Nous pourrions avoir davantage recours à l'idéalisme avec lequel nous sommes entrés dans l'ère d'après guerre, un idéalisme qui s'est effondré, je le crains, sous le poids des documents, des discours et des résolutions et aussi, sans doute, du fait des expériences décevantes des 28 dernières années. On pourrait, certes, être désillusionné et cynique. Mais il est essentiel d'agir comme si nous étions convaincus que la race

humaine a un avenir. Cela peut être qualifié d'idéalisme, pourtant, ce disant, je ne me place pas sur le plan de l'idéalisme mais bien sur le plan pratique. Le monde doit s'engager dans de nouvelles voies si nous voulons survivre. C'est une question de bon sens, de sens commun.

69. Mon gouvernement, depuis son entrée en fonctions, s'est efforcé de mettre ses convictions en pratique. Je ne dis pas cela en en tirant orgueil, car je sais combien petits sont mes efforts au regard des besoins des autres. Nous essayons de traduire sur le plan international la vision d'une société humaine et décente qui inspire notre politique intérieure. Nous avons revu nos programmes d'assistance mutuelle en tenant compte des objectifs internationalement acceptés qui forment maintenant une partie de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Nous l'avons fait parce qu'il nous a semblé qu'il n'y avait pas de priorité plus grande et plus urgente sur le plan international, du moins parmi les priorités pour lesquelles nous, qui ne sommes pas une grande puissance, nous pouvons faire quelque chose. Nous avons été particulièrement préoccupés par la possibilité de voir échouer la Stratégie de la deuxième Décennie du développement dont l'échec est implicite devant la décision de nombreux pays de maintenir leurs réserves en ce qui concerne les objectifs qui y sont fixés. Dans un monde où des millions de personnes continuent à avoir faim, la Nouvelle-Zélande n'a pas pensé pouvoir se reposer sur ses lauriers en dépit de la croissance constante, en termes absolus, de ses programmes d'aide.

70. Mon gouvernement est donc revenu sur ses réserves antérieures<sup>5</sup> et nous allons essayer d'atteindre les objectifs fixés. Singulièrement, nous avons élaboré un nouveau programme d'assistance publique dont l'objet est de tripler l'importance de l'aide existante au cours de la prochaine période de trois ans. Nous espérons jouer notre rôle au sein du Conseil directeur du Programme des Nations Unies pour le développement l'année prochaine en aidant à élargir et à rendre plus équitable la politique d'aide appliquée par les Nations Unies aux pays qui en ont besoin.

71. Travailler à l'amélioration des conditions de vie n'est pas un exercice unilatéral, C'est une oeuvre mutuelle. Dans les pays du Pacifique Sud, en particulier, et de l'Asie du Sud-Est, qui sont les régions qui nous intéressent de près, nous comptons sur la coopération de tous les pays de la région. Leurs ressources, leurs talents et les efforts de leurs populations sont des facteurs importants sur lesquels reposera principalement le crédit des succès que nous espérons obtenir. Nous avons vu comment l'autonomie et l'indépendance ont fait apparaître ces talents dans les petits pays du Pacifique Sud qu'administrait jadis la Nouvelle-Zélande, le Samoa-Occidental et les îles Cook. Nous comptons sur la même évolution constructive dans le cas de l'île Nioué dont les représentants discuteront leurs plans avec vous à la présente session.

72. Ce que je dis découle de la profonde conviction de mon gouvernement de la nécessité — je dirai même du caractère inévitable — de la cohésion sociale dans le monde

<sup>5</sup> Ibid., vingt-cinquième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/8124/Add.1.

d'aujourd'hui. Ce n'est pas une notion qui appartient aux seuls gouvernements travaillistes, où qu'il en existe dans le monde, mais bien une idée force de la Charte des Nations Unies elle-même. Nous appartenons tous à la famille humaine. Certains d'entre nous s'en félicitent, mais la vérité c'est qu'aucun de nous n'a le choix; nous ne pouvons qu'accepter ce fait central de l'existence des hommes et nous y ajuster.

73. De toute évidence, c'est beaucoup plus qu'une aide qui est nécessaire. L'action doit être entreprise sur de nombreux fronts. Par exemple, c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la proposition du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique tendant à réunir une conférence alimentaire mondiale [2124<sup>e</sup> séance]. Une telle proposition intéresse naturellement un pays comme la Nouvelle-Zélande qui a pour vocation la production alimentaire; nous nous en félicitons. Mais, dès que nous envisageons une telle proposition, nous comprenons à nouveau combien sont interdépendants tous les problèmes mondiaux. Des gens ont faim, mais dans certains pays les cultivateurs sont payés pour ne pas produire et des terres ne sont pas cultivées. Dans d'autres pays qui produisent des denrées alimentaires, ce qui est notre cas, on éprouve des difficultés à accéder aux marchés de l'hémisphère Nord en raison de certains arrangements agricoles qui n'ont rien à voir avec l'efficacité mais beaucoup avec la politique et le protectionnisme. A moins que les cultivateurs ne puissent vendre leurs produits à des prix équitables, il est peu probable que le volume des denrées alimentaires produites dans le monde augmentera. Aussi longtemps que les produits agricoles ne pourront être échangés plus librement, il sera difficile de faire parvenir davantage de denrées à ceux qui en ont besoin. Ainsi, à peine commençons-nous à parler de produits alimentaires qu'il nous faut faire face aux problèmes fondamentaux qui se posent dans le cadre de la nouvelle série des entretiens qui ont eu lieu entre les Etats parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT] qui nous amènent à bien d'autres problèmes connexes. Cependant, les problèmes de base n'ont réellement rien de mystérieux et peuvent être résolus à condition qu'on le veuille. Il faut faire en sorte que les ressources de la planète correspondent aux besoins de la famille humaine. Nous pouvons le faire, et ce dans l'intérêt de tous les hommes et au détriment d'un très petit nombre d'entre eux.

74. Aussi bien la prolifération des armes nucléaires que les essais d'engins nucléaires dans l'atmosphère, notamment dans le Pacifique sud, ont causé à la Nouvelle-Zélande une profonde préoccupation. C'est avec inquiétude que nous constatons cet état d'esprit qui permet de conserver des armes nucléaires et d'en augmenter le nombre d'année en année. De toutes les manières possibles, en protestant auprès des gouvernements intéressés, en agissant au sein de l'Assemblée générale, en faisant appel à la Cour internationale de Justice, nous n'avons ménagé aucun effort pour obtenir la cessation des essais nucléaires. Mais ceux-ci se sont poursuivis dans la zone du Pacifique.

75. Plus généralement parlant, c'est avec émoi que nous avons récemment entendu parler de l'acquisition par l'Union soviétique d'un système de vecteurs d'armes plus perfectionnés qui accroîtra le danger d'une nouvelle escalade nucléaire. Cela souligne combien il est urgent de progresser davantage dans le domaine du désarmement.

76. Cette organisation a récemment célébré le dixième anniversaire du Traité d'interdiction partielle des essais. Mais il y a plus d'explosions expérimentales en moyenne chaque année depuis la signature du Traité qu'au cours des années de l'ère nucléaire qui l'ont précédé. Les essais continuent sans relâche. Deux puissances nucléaires ont délibérément ignoré le Traité et ont poursuivi des programmes intensifs d'essais nucléaires dans l'atmosphère, ne se préoccupant guère de l'environnement où nous vivons tous ou des protestations croissantes de l'opinion mondiale. Les autres puissances nucléaires qui sont parties au Traité ont poursuivi leurs essais souterrains, donnant ainsi aux deux puissances qui n'y sont pas parties un bon prétexte pour poursuivre leurs programmes d'essais. Il y a eu un manque regrettable de progrès dans l'élaboration d'un traité qui imposerait l'interdiction totale des essais, en dépit de l'engagement, figurant dans le préambule du Traité de 1963, d'élaborer un tel accord.

77. En l'absence d'un traité d'interdiction complète accepté par toutes les puissances nucléaires et appuyé par la grande majorité de l'opinion publique mondiale, le danger aigu persistera de voir un plus grand nombre de pays chercher à acquérir des armes nucléaires. Cette prolifération d'armes nucléaires ne fait que rapprocher l'éventualité d'une guerre nucléaire et seule une interdiction universelle des essais d'armes peut éliminer cette grave menace. Je suis convaincu que tous les peuples du monde en ont assez de la guerre et des menaces de guerre. Ils ne veulent plus d'armes nucléaires et de tous les dangers qu'elles comportent; ils veulent la paix et que l'on progresse vers elle. Est-il impossible pour les gouvernements de se laisser émouvoir par les aspirations de l'homme de la rue ?

78. De même que nous ne résoudrons pas les problèmes de la pollution, de l'épuisement des ressources de notre planète ou du fossé croissant entre les riches et les pauvres si nous ne changeons d'attitude à l'égard de l'accumulation des biens matériels, de même nous ne résoudrons pas les problèmes de la guerre et de l'ordre international à moins que nous ne modifions nos états d'esprit à l'égard de la puissance et de son accumulation. Les armes sont le moyen de faire la guerre, de se livrer à des massacres massifs; c'est le moyen pour la famille humaine de se détruire elle-même. Restons fermement imbus de la conviction que la guerre est inacceptable en tant qu'instrument de réalisation des objectifs nationaux.

79. Ne pouvons-nous pas alors tirer les conséquences de cette vérité ? Allons-nous continuer à reconnaître des nations en tant que "grandes puissances" simplement parce qu'elles ont la capacité d'infliger de plus grands dommages que toute autre nation ? Bien sûr, si elles agissaient, au titre de la Charte, en tant que protecteurs de la famille humaine, elles pourraient être reconnues comme telles; mais, au cours des 28 dernières années, elles ont démontré de façon convaincante qu'elles étaient incapables d'assumer un tel rôle; elles n'ont pas réussi à allier puissance et responsabilité. Parfois, les bergers ont attaqué le troupeau. Ne pourrions-nous donc pas répondre en mettant en doute l'échelle des valeurs qui met la puissance au tout premier rang ? Ne pourrions-nous pas exiger une autre échelle des valeurs, une échelle humaine, une échelle civilisée — une échelle fondée sur la conviction que le pays vraiment grand est celui qui se préoccupe de la qualité de la vie aussi bien

pour son propre peuple que pour ses voisins ? Nous devons éliminer des relations internationales l'institution même de la guerre. Commençons donc à modifier nos attitudes et que ce changement se reflète à l'Organisation. De toute façon, nous pourrions préparer la voie aux changements requis si l'on veut que les Nations Unies répondent aux besoins des hommes dès aujourd'hui et dans les années à venir.

80. Car, soyons-en sûrs, aussi longtemps que persisteront les anciennes attitudes, aussi longtemps ces nations qui aspirent à une prétendue grandeur s'évertueront à y parvenir. Pour avoir l'honneur de siéger à la "table des grands", elles gaspilleront leurs ressources naturelles et provoqueront des dommages et de l'inquiétude chez leurs voisins. Mais reconnaissons l'absurdité d'avoir quelques solitaires assis autour de cette table entourés de leurs armes obscènes qu'ils ne peuvent utiliser qu'en commettant un suicide. Cet "honneur" est certainement vain — mais en fut-il jamais autrement ? Développons des valeurs correspondant au monde réel et attaquons-nous aux véritables besoins de l'humanité.

81. Dans le cas d'au moins une des grandes puissances, de nombreux citoyens comprennent la vérité fondamentale au sujet de la puissance dans l'âge nucléaire et prennent des mesures pour en tirer les incidences. Mais, entre-temps, que pouvons-nous faire, nous les plus petits Membres de l'Organisation des Nations Unies — nous dont les prières et les demandes sont écartées avec arrogance et ne sont peut-être même pas écoutées ?

82. Les petites puissances devraient demander à bénéficier d'une voix plus efficace dans les négociations sur le désarmement. Commençons, au cours de cette assemblée, par lancer un appel concerté afin que soit conclu au plus tôt un traité interdisant toutes les formes d'essais nucléaires. Si le mécanisme existant ne permet pas de faire des progrès appréciables d'ici un an, j'estime que l'Assemblée devrait songer à convoquer une conférence générale qu'elle chargerait d'élaborer ce traité.

83. Nous devons également faire face au simple fait qu'au cours des dix dernières années le droit international et les organisations internationales ont été des victimes de la guerre froide. Nous contemplons un paysage désolé au sein des Nations Unies. Certaines puissances ou ont ignoré les Nations Unies, ou ne les ont saisies que lorsque la diplomatie avait échoué, et il était alors trop tard pour que les Nations Unies interviennent efficacement. Combien de fois ont-elles alors blâmé l'Organisation des Nations Unies et justifié leurs propres actions unilatérales en prétextant son manque d'efficacité ? Il appartient maintenant aux petits pays de s'attaquer à la tâche qui consiste à rendre notre Organisation opérante. Si les grandes puissances veulent également modifier leur attitude, l'Organisation — et, avec elle, l'humanité — sera de nouveau en marche.

84. J'ai déjà mentionné la possibilité d'un appel concerté au sujet d'un traité interdisant toutes les formes d'essais nucléaires. Les petites puissances pourraient également souhaiter un examen approfondi des possibilités de désarmement partiel ou de démilitarisation sur une base régionale là où les circonstances et la géographie le permettent. Un des premiers actes de mon gouvernement après son

élection l'année dernière a été de changer le vote de la Nouvelle-Zélande à l'Assemblée afin d'exprimer sa sympathie pour le concept d'une zone de paix dans l'océan Indien. Lors de la Conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui s'est tenue à Ottawa en août, la Nouvelle-Zélande s'est associée à l'approbation unanime de la mesure prise par les ministres des affaires étrangères de l'Association des Nations Unies de l'Asie du Sud-Est en adoptant une déclaration tendant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité. Comme il est dit dans le communiqué du Commonwealth du 10 août 1975, nous considérons cette initiative comme une contribution positive à la paix et à la stabilité dans cette région. De même, la Nouvelle-Zélande approuve la création par traité de zones dénucléarisées du genre de celle établie par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), et nous avons l'intention de consulter nos voisins du Pacifique quant à la possibilité de créer une zone dénucléarisée de même genre dans la région du Pacifique sud.

85. En ce qui concerne le règlement des différends, les petites nations pourraient obtenir des résultats favorables en se montrant prêtes à soumettre les différends à la Cour internationale de Justice ou à l'arbitrage. Il y a une tendance inquiétante de la part de certains pays influents qui, tout en se proclamant convaincus de l'importance du droit international et du rôle de la Cour, font en pratique tout leur possible pour éviter de se soumettre à sa juridiction. Plus grand sera le nombre de pays acceptant la juridiction obligatoire de la Cour, plus inacceptables deviendront, sur le plan international, de telles pratiques d'évasion et plus forte sera la pression pour que soit acceptée sans réserve la juridiction de la Cour.

86. Les petites nations peuvent aider à prévenir les guerres et à faciliter la solution pacifique de situations tendues en renforçant le rôle des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Elles le peuvent en réservant des unités auxquelles les Nations Unies pourraient faire appel pour des opérations de maintien de la paix. Mon propre gouvernement a décidé de former des unités de ses services de défense pour qu'elles soient prêtes à participer à de futures opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les petites nations peuvent, je crois, exprimer une déception justifiée devant le manque de progrès enregistré jusqu'ici par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Reconnaisant les importantes contributions du Canada et d'un ou deux autres membres, elles devraient insister pour que l'on mène à bien le plus tôt possible le mandat du Comité énoncé dans des résolutions remontant à 1967. Il est indubitable que le Secrétaire général doit recevoir tout l'appui moral et pratique nécessaire aux initiatives qu'il pourrait prendre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de paix et de sécurité.

87. Si nous nous considérons comme une seule famille et si nous devons oeuvrer ensemble au progrès économique, à la prévention de la pollution et d'autres maux, et nous soustraire à la menace de la guerre, il s'ensuit que nous devons travailler ensemble en ce qui concerne la discrimination raciale, qui est à juste titre l'une des préoccupations majeures de notre Organisation. Cette année a été une année au cours de laquelle un certain nombre de situations mettant en jeu les droits de l'homme ont représenté des



affonts flagrants aux idéaux des Nations Unies. Dans certains pays où il y a de graves problèmes raciaux, on a fait de sérieux efforts et des progrès marquants ont été réalisés dans la voie de l'égalité raciale, comme cela s'est produit, par exemple, dans notre pays hôte depuis qu'existent les Nations Unies. Dans d'autres pays, la ségrégation raciale est encore — et le fait est notoire — érigée en politique d'Etat. Dans d'autres pays, les membres d'une minorité raciale qui souhaitent émigrer se voient imposer de très lourdes conditions et des retards, et dans un autre pays encore, les membres d'un groupe racial ont été expulsés avec un court délai et dépouillés de leurs biens sans compensation. Pour ces situations et pour d'autres, les réactions des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été très diverses; certains ont pratiquement ignoré ces situations.

88. Mon propre gouvernement est contre la discrimination raciale et l'oppression, quels qu'en soient le lieu, l'auteur et la forme. Nous avons repris les résolutions des Nations Unies et prenons les mesures appropriées pour assurer l'ordre dans notre propre maison. Allant au-delà de ces obligations, nous avons volontairement accepté la visite d'un représentant des Nations Unies chargé d'une enquête sur les problèmes des populations autochtones. La Nouvelle-Zélande est, pour autant que je sache, le premier pays qui ait accepté d'étaler devant une mission des Nations Unies tous les aspects de sa situation raciale interne. Nous espérons que le rapport de cette mission de visite<sup>6</sup> sera utile non seulement pour la Nouvelle-Zélande, mais également pour les Nations Unies dans leur ensemble.

89. De concert avec d'autres pays, la Nouvelle-Zélande fera en sorte que notre Organisation redevienne le protecteur des intérêts de la majorité des Etats et, en particulier, des petits Etats. L'appel à la justice et à l'équité lancé par la majorité des Membres doit être entendu et respecté. Les aspirations des plus petites puissances, leurs craintes et leur détermination à édifier un monde à l'abri de la guerre, un monde où régnera le droit, un monde où le plus faible ne sera pas soumis à la volonté et aux intérêts politiques et économiques du plus fort : voilà des exigences et des aspirations qui ne sauraient être ignorées. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que si nous voulons que l'humanité ne soit pas de nouveau livrée aux instincts destructeurs de l'homme et à l'égoïsme de la nature humaine, il nous faudra agir avec courage, détermination et imagination. Nous sommes prêts, quant à nous, à jouer notre rôle pour créer une véritable famille humaine.

90. M. CONOMBO (Haute-Volta) : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, j'ai le grand plaisir de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Votre élection est certainement un hommage à votre pays, qui a su, en maintes circonstances, montrer son attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Ma délégation est persuadée que, sous votre haute direction, et grâce à la sagesse que nous vous connaissons, l'Assemblée générale s'acquittera de ses multiples tâches avec efficacité et succès.

91. Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Stanisław Trepczyński, pour l'efficacité

dont il a fait preuve en présidant la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

92. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la foi qui l'anime dans l'accomplissement de sa lourde tâche au service de la paix.

93. Je ne peux manquer l'occasion de souhaiter la bienvenue au sein de cette assemblée à la République démocratique allemande, à la République fédérale d'Allemagne et au Commonwealth des Bahamas, qui, j'en suis persuadé, apporteront une contribution positive à nos travaux.

94. Sur le plan international, l'année en cours présente deux caractéristiques pour tous ceux qui, comme la République de Haute-Volta, ont foi en l'Organisation des Nations Unies. La première caractéristique, encourageante, il faut en convenir, est placée sous le signe de la détente par des contacts bilatéraux ou réunions multilatérales qui, s'ils n'ont pas toujours abouti à des résultats concrets, ont eu l'avantage de confirmer cette tendance à la détente par la négociation qui s'est dessinée depuis l'année dernière. La seconde caractéristique de la vie internationale, au début de cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale, nous inquiète davantage. Il s'agit de la persistance ou de la naissance de conflits locaux qui, à tout moment, peuvent provoquer des guerres de dimension globale, comme cela s'est produit dans le passé. Notre haute mission au sein de cette assemblée est de faire en sorte que la détente l'emporte sur la confrontation, qui est due le plus souvent à la frustration, à l'injustice, à la volonté de puissance des Etats et aux disparités dans le développement économique et social. Pour accomplir cette mission, il est nécessaire d'orienter les relations inter-Etats dans la direction de l'ordre mondial prévu par la Charte. Certes, cette voie sur laquelle les Nations Unies se sont engagées, il y a plus d'un quart de siècle, est longue et ardue; mais nous avons la conviction que cette auguste assemblée, placée devant le dilemme de la guerre ou de la paix, ne saura fuir ses responsabilités, qui sont de maintenir la paix et la sécurité internationales.

95. Je tiens à réaffirmer que mon pays est plus que jamais convaincu que la Charte des Nations Unies a défini et posé les principes et les objectifs fondamentaux qui doivent régler et renforcer les bonnes relations entre tous les peuples. Nous avons notamment l'obligation de travailler et de mettre tout le génie de l'homme au service de la paix et de la sécurité internationales, de respecter l'indépendance et la souveraineté des Etats, grands ou petits, d'œuvrer pour l'élimination de toutes formes d'oppression et de domination coloniale et raciale et de créer dans les pays en voie de développement les conditions d'un développement économique et social harmonieux sur des bases solides.

96. Les tristes réalités qui, aujourd'hui, nous montrent, hélas ! combien nous sommes éloignés de ces nobles objectifs ainsi que les régions et les événements qui ont retenu notre attention depuis la dernière session de l'Assemblée générale sont toujours d'actualité.

97. L'expérience du passé nous a montré que nos aspirations communes à la paix et au progrès seraient plus facilement réalisées si la communauté internationale n'était, quotidiennement, préoccupée par les tensions et les affrontements qui accablent certaines régions. Que d'efforts et

<sup>6</sup> Distribué ultérieurement sous la cote A/8723/Rev.1, chap. XVI, annexe I.

d'argent gaspillés dans des luttes stériles et dont les seuls résultats sont d'installer l'insécurité, la misère et la désolation dans des régions qui n'aspirent, en réalité, qu'à la paix !

98. Je me dois de répéter à nouveau devant cette auguste assemblée le fait que nous devons tout mettre en oeuvre pour mener à terme le processus de décolonisation, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Car il ne fait aucun doute que l'un des grands dangers qui menacent actuellement la paix et la sécurité internationales réside dans la persistance, à une époque où tout progrès passe dans la liberté et l'épanouissement de l'individu, de systèmes et de régimes fondés sur la domination coloniale et raciale. A la carence dont a fait preuve l'Organisation des Nations Unies jusqu'ici à l'égard de ces situations coloniales brûlantes, ma délégation pense que doivent maintenant succéder de nouvelles méthodes d'approche, plus réalistes et efficaces, afin d'accélérer le processus de décolonisation. Cela se justifie d'autant plus que l'ONU a reconnu à la fois la légitimité de la lutte armée des mouvements de libération et leur représentativité. Pour l'heure, nous ne pouvons que redire notre indignation et notre inquiétude devant la situation créée et entretenue en Afrique par les puissances colonialistes et racistes. Le Portugal continue toujours de faire fi impunément des vœux légitimes des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau et de défier l'ONU. Mais la lutte armée contre le colonialisme portugais, déclenchée en 1961 en Angola et, par la suite, en Guinée-Bissau et au Mozambique, est entrée dans une nouvelle phase grâce aux victoires remportées et aux multiples sacrifices consentis par les populations de ces régions; en effet, dans les zones libérées, de nouvelles structures mises en place, et qui incarnent la souveraineté nationale, permettent une oeuvre de reconstruction dans tous les domaines de la vie sociale, de l'éducation et de la production.

99. Incapable d'arrêter la progression de la lutte nationale libératrice, le Portugal n'hésite pas à intensifier sa politique de terreur en assassinant lâchement les dirigeants et les responsables politiques des mouvements de libération; c'est ainsi qu'après Eduardo Mondlane, c'est Amílcar Cabral qui, le 20 janvier 1973, est tombé sous leurs coups, sans oublier le massacre systématique de populations civiles dont des témoins viennent de révéler l'ampleur au Mozambique. Amílcar Cabral, auquel nous tenons à rendre hommage du haut de cette tribune, fut un militant conscient de son rôle au service de son pays; dirigeant et combattant de la Guinée-Bissau, il apporta une contribution importante à la lutte de libération de toute l'Afrique, dont il fut le digne fils. Le plus affligeant, c'est que le Portugal ait réussi à associer ses alliés occidentaux de l'OTAN à ses guerres coloniales en Afrique; ceux-là sont des complices. Cette situation, il va sans dire, continue de constituer une menace grave à la paix et à la sécurité internationales; en la circonstance, l'ONU doit montrer qu'elle est et demeure un recours valable pour les peuples victimes de l'injustice et de l'oppression. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que, dans des régions voisines, la situation empire de jour en jour.

100. En Rhodésie, alors que le Royaume-Uni continue de faire preuve de carence, soit en se révélant incapable, soit en refusant de prendre des mesures efficaces pour mettre fin au régime illégal de Ian Smith, les sanctions obligatoires

imposées par le Conseil de sécurité sont violées par les Membres de l'ONU, et en particulier, ce qui est plus triste, par les Etats membres permanents du Conseil de sécurité. L'ONU doit tout mettre en oeuvre pour faire appliquer les sanctions qu'elle a édictées.

101. En ce qui concerne la Namibie, il ne fait aucun doute que les mesures de répression et la poursuite de la politique dite des "bantoustans" par les autorités racistes de l'Afrique du Sud constituent des sources de grave préoccupation; les Nations Unies ont ici une responsabilité particulière dans la mesure où, juridiquement, ce territoire doit être administré par elles, en attendant l'indépendance. Les contacts entre le régime raciste d'Afrique du Sud et le Secrétaire général de l'ONU n'ont rien donné de bon jusqu'ici; il nous semble dès lors inopportun de poursuivre ces contacts qui, en définitive, portent préjudice aux intérêts légitimes du peuple de la Namibie. Par contre, mon pays continuera à appuyer les efforts du Conseil des Nations Unies pour la Namibie dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée par notre assemblée.

102. Dans le domaine de la décolonisation, nous pouvons nous féliciter de la coopération qui existe entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. L'heureux déroulement de la Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'*apartheid* en Afrique australe, tenue à Oslo du 9 au 14 avril 1973, en est la preuve. La Haute-Volta est prête à collaborer pour la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence, qui apporte une contribution importante à la lutte pour la libération des territoires sous domination coloniale et raciste en Afrique australe.

103. En Afrique du Sud, nous sommes les témoins de la violation des droits de l'homme dans le cadre d'une politique de terreur au service d'un système universellement condamné: l'*apartheid*. Cette doctrine de la suprématie d'une race sur une autre est une absurdité en ce siècle, et nous ne cesserons de la combattre. Cette assemblée a déclaré que le système de l'*apartheid* constitue un crime contre l'humanité; c'est-à-dire que toute complaisance - voire complicité - à l'égard de l'Afrique du Sud constitue un défi lancé à l'ONU et aux peuples d'Afrique. Tout au long de cette année encore, des missions économiques et commerciales des puissances occidentales se sont succédé à Pretoria et à Johannesburg. L'assistance économique, financière et militaire accordée au gouvernement raciste et minoritaire de Pretoria par les puissances de l'OTAN lui permet de poursuivre et de renforcer sa politique d'*apartheid*. Nous invitons, une fois de plus, ces puissances à cesser toute assistance au régime raciste d'Afrique du Sud et à le combattre par tous les moyens. Elles le peuvent; il suffit qu'elles le veuillent.

104. Le Moyen-Orient continue d'être une grave source d'inquiétude pour la communauté internationale; en dépit des nombreuses résolutions, le problème n'a guère évolué et la situation "ni guerre ni paix" ne présage rien de bon dans une région où tout peut arriver d'un moment à l'autre. Les tensions et les incidents de part et d'autre des frontières entre Israël et les Etats voisins, et les nombreuses plaintes présentées au Conseil de sécurité tout au long de l'année, suivies de condamnations sans effet pratique, montrent l'impasse actuelle dans la recherche d'une solution globale au problème du Moyen-Orient.

105. Nous tenons à réaffirmer qu'il n'est pas réaliste de mettre en cause l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'un Etat, quel qu'il soit, dans cette région, de même que l'occupation ou l'acquisition des territoires par la force est inadmissible et doit être condamnée. Il faudrait aussi souligner le fait que la prise en considération des droits fondamentaux des Palestiniens est un élément indispensable à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Il faut donc en venir à la paix, et les échecs successifs des nombreux efforts entrepris depuis 1967 doivent nous pousser à persévérer dans la recherche de cette paix tant souhaitée par la communauté internationale. Dans cette voie, nous avons toujours la conviction que la résolution 242 (1967) constitue une base de règlement du conflit. Pour l'application de cette résolution, il faudrait qu'il se dégage une volonté commune des parties. Mais l'impasse actuelle, faut-il le rappeler, vient malheureusement du refus d'Israël d'évacuer les territoires arabes occupés par la force, ce qui constitue un défi lancé à notre Organisation par cet Etat qui, pourtant, doit son existence à l'ONU.

106. La colonisation progressive des territoires occupés entreprise par Israël est une indication claire de la volonté de ce pays d'annexer purement et simplement ces territoires. Nous pensons que la communauté internationale ne doit pas permettre cela. En tout cas, pour notre part, nous condamnons cette politique.

107. Dans le Sud-Est asiatique, le drame vietnamien a connu une heureuse évolution en janvier 1973 grâce à la signature, à Paris, de l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam. Mon gouvernement ne peut que se féliciter de cet accord attendu depuis près de 30 ans et réalisé à l'issue de cinq années de négociations difficiles, à la suite d'indescriptibles souffrances et d'effroyables pertes de vies humaines au Viet-Nam.

108. Mais aujourd'hui, alors que la guerre semble finie, la paix reste à gagner, et il appartient à toute la communauté internationale — y compris l'ONU, qui fut tenue à l'écart du drame — de participer à cette bataille pour la paix.

109. Quelle paix, dirons-nous, alors que dans le Cambodge voisin tout reste à faire : ce pays, naguère pacifique sous la conduite du prince Norodom Sihanouk, qui pratiquait une politique de non-alignement, connaît aujourd'hui le sort qui fut et qui est encore celui du Viet-Nam. La Haute-Volta, je le déclare tout haut de cette tribune, soutient le Front uni national du Kamputchea, qui contrôle effectivement la majeure partie du territoire cambodgien. C'est pourquoi mon gouvernement a décidé, le 12 juillet dernier, de reconnaître le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge du prince Sihanouk comme seule autorité légitime du Cambodge et d'établir des relations diplomatiques avec lui.

110. La Haute-Volta a toujours été soucieuse de n'épargner aucun effort pour promouvoir la plus grande compréhension possible avec tous les Etats qui partagent ses idéaux de coopération franche et cordiale et de respect de la souveraineté des parties concernées. C'est dans ce cadre aussi que s'inscrit la décision du Gouvernement voltaïque de reconnaître le Gouvernement de la République populaire

de Chine comme l'unique gouvernement légal représentant le peuple chinois tout entier.

111. A la vingt-septième session de l'Assemblée générale, la Haute-Volta a appuyé la proposition d'ajournement du débat sur la question de Corée, avec le ferme espoir de voir les contacts qui étaient amorcés entre les deux parties aboutir à des résultats tangibles.

112. L'ONU a une mission en Corée : celle de créer, par des moyens pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique. La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui avait pour mandat de créer des conditions propices à favoriser cette unification pacifique et indépendante, n'a pas jusqu'à présent rempli le rôle qui lui a été assigné par l'Assemblée. Pour cela, et dans le cadre de la recherche des conditions propices à l'unification de la Corée, ma délégation est d'avis qu'il faut dissoudre la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. En outre, toutes les troupes étrangères devraient être retirées immédiatement de la République de Corée comme mesure complémentaire pour la diminution de la tension en vue de favoriser l'unification. De l'avis de la délégation voltaïque, il appartient aux deux parties de trouver une solution négociée à tout différend qui existerait entre elles, et de décider d'un commun accord leur admission éventuelle aux Nations Unies.

113. En Europe, l'évolution des réalités a conduit les hauts responsables des pays de cette région à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous pensons que la cristallisation de ces réalités constituera un élément de la détente dans les relations internationales, surtout en Europe. Parmi celles-ci, nous voudrions en retenir une, qui est le fait historique que constitue la normalisation des rapports entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. Une page douloureuse de l'Europe d'après guerre a été tournée à cette occasion, et nous en sommes heureux.

114. Mon pays, qui entretient des relations diplomatiques avec les deux Etats, se félicite de la conclusion du Traité fondamental entre les deux Etats allemands<sup>7</sup> en tant que contribution bénéfique à une détente en Europe. Nous sommes heureux de la possibilité qui est désormais donnée à ces deux grands Etats de jouer leur rôle au sein de l'ONU, au service de la paix, de la coopération internationale et de l'entente entre les peuples. La preuve palpable vient de nous en être administrée ce matin par le discours magistral du chancelier Willy Brandt, de la République fédérale d'Allemagne [2128<sup>e</sup> séance].

115. Sur le front du développement économique et social, nous serons très bientôt en 1975, à mi-chemin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Une évaluation des résultats acquis montre que les objectifs définis dans la Stratégie internationale du développement risquent fort de continuer à demeurer des mirages qui ne font que s'éloigner au lieu de donner tout au moins l'illusion d'être figés, même s'ils sont inaccessibles.

<sup>7</sup> Traité sur les principes des relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne; signé à Berlin le 21 décembre 1972.

116. En réalité, même si ces objectifs étaient atteints, le revenu annuel moyen par habitant des pays en voie de développement ne sera que de 265 dollars, tandis qu'il sera de 3 600 dollars pour les pays développés. Il faut également noter que c'est là une moyenne, et que, en fait, pour les pays en voie de développement les moins avancés, le revenu annuel moyen par habitant sera de l'ordre de 150 dollars.

117. Malgré la modestie des objectifs arrêtés pour la deuxième Décennie pour le développement, les réalisations laissent à désirer.

118. Les statistiques les plus récentes montrent que le flux des ressources financières, et plus particulièrement le flux réel de l'aide publique au développement, est tombé de 0,35 p. 100 à 0,34 p. 100 du produit national brut des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1972. En pourcentage du produit national brut des pays membres du Comité d'aide au développement, le flux total des ressources est tombé de 0,82 p. 100 en 1971 à 0,77 p. 100 en 1972. Si l'on tient compte de l'accroissement des prix et des changements des parités, la valeur réelle de l'assistance publique au développement aura diminué de 15 p. 100 entre 1961 et 1971.

119. Tous ces éléments ne font que souligner davantage la nécessité d'insérer dans toute réforme du système monétaire le lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement additionnel du développement.

120. En ce qui concerne le déliement de l'aide, ma délégation a pris bonne note de l'assurance qui a été donnée par les pays intéressés à la Commission des invisibles et du financement lié au commerce du Conseil du commerce et du développement, selon laquelle les négociations vont être reprises rapidement en vue du déliement complet de l'aide financière au développement. En attendant qu'un accord intervienne, ma délégation exprime l'espoir que certains pays, seuls ou en groupes, prendront des mesures unilatérales tendant à atténuer les effets néfastes du lien de l'aide à l'achat de biens et services dans les pays donateurs. A notre avis, tous les pays donateurs peuvent et devraient s'engager d'ici à 1975 à délier les crédits d'aide publique et les contributions à des institutions internationales de financement.

121. Il est amplement évident que l'accroissement du volume des apports financiers et l'assouplissement des conditions et modalités dont ces apports sont assortis présentent une importance capitale eu égard aux besoins des pays en voie de développement.

122. Pour cela, tous les pays développés devraient accepter l'objectif de 1 p. 100 et s'engager à le réaliser en 1975 au plus tard. De même, en ce qui concerne l'aide publique au développement, comme le disait le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] :

"... il ressort de ces chiffres que, pour faire passer l'aide publique au développement des 0,35 p. 100 actuels aux 0,70 p. 100 fixés comme objectif, ces pays n'auront à consacrer à cette aide que 1,5 p. 100 environ du montant

des ressources supplémentaires qu'ils auront eux-mêmes accumulées au cours de la décennie<sup>8</sup>."

123. La décelération de l'effort de développement s'est traduite par des difficultés de plus en plus aiguës, au niveau des institutions financières multilatérales : c'est ainsi que la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement n'est pas encore réalisée; le Programme des Nations Unies pour le développement a vu ses ressources globales atteindre un niveau très en deçà des projections qui avaient été acceptées par tous les Etats Membres, et cela en dépit des efforts très louables de certains pays développés, tout particulièrement les pays scandinaves. Par voie de conséquence, les activités de certains organismes et institutions spécialisées se sont trouvées sérieusement compromises.

124. Ces tendances négatives doivent être arrêtées et renversées si la communauté internationale vise à atteindre les objectifs fixés pour la deuxième Décennie du développement.

125. Les pays en voie de développement ont encore accusé une forte baisse de leur part dans le commerce mondial; celle-ci est tombée de 30 p. 100 en 1950 à 17 p. 100 en 1970. Les diverses séries de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT n'ont visé et n'ont eu pour résultats que la solution des problèmes commerciaux des pays industrialisés, au mépris et au détriment des intérêts commerciaux vitaux des pays en voie de développement. Ma délégation est d'avis qu'il revient à toute la communauté internationale de se mobiliser pour veiller à ce que le "Nixon round" ne se contente pas de rechercher des solutions aux problèmes commerciaux des pays développés à l'instar du "Kennedy round". Les négociations devraient surtout viser cette fois-ci à résoudre sérieusement les problèmes commerciaux des pays en voie de développement, à assurer aux pays en voie de développement des avantages supplémentaires nets, une part accrue dans le commerce mondial, une diversification de leurs exportations et l'élargissement du système généralisé des préférences.

126. En ce qui concerne les matières premières, s'il y a lieu de se féliciter de la reprise très nette qui s'est fait sentir fin 1972 et durant le premier semestre 1973 sur les marchés mondiaux de ces matières, force est de reconnaître que cette flambée des prix n'a profité qu'aux sociétés transnationales, donc aux pays développés et non aux pays producteurs. Cette reprise se produit après plusieurs années successives de cours déprimés et aurait pu représenter un apport précieux aux économies des pays exportateurs. Ma délégation espère que, à la lumière de ces cours d'un niveau plus équitable pour les producteurs, les accords en vigueur seront reconsidérés aux fins de garantir aux pays exportateurs des prix plus justes que ceux prévus par les accords.

127. Malgré cette flambée temporaire des prix de certaines matières premières, les prix d'autres matières premières sont restés à leurs bas niveaux : le thé, la banane, le citron, le manganèse, etc.

<sup>8</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. Ia, première partie : Résumés des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.Mim.1, première partie), p. 333.

128. Les négociations en cours pour la réforme du système monétaire international et le "Nixon round" sous les auspices du GATT offrent à la communauté internationale la possibilité d'une action décisive pour promouvoir concrètement les objectifs de la Stratégie internationale du développement.

129. Conformément aux dispositions de la résolution 84 (III) de la CNUCED<sup>9</sup>, il est vital que les problèmes du commerce, du financement du développement et du système monétaire soient résolus de manière coordonnée et avec la participation pleine et entière des pays développés et des pays en voie de développement à toutes les phases des discussions et des décisions. Tout comme nous l'avions indiqué lors des réunions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, ma délégation est convaincue qu'une telle coordination ne pourrait être assurée efficacement qu'au niveau intergouvernemental. Nous espérons que des consultations pourront avoir lieu à ce sujet de manière à mettre au point une solution satisfaisante pour les pays en voie de développement.

130. En ce qui concerne les pays en voie de développement les moins avancés, les résultats des trois premières années de la deuxième Décennie nous montrent que, dans presque tous les cas, il y a peu ou pas de croissance globale, alors que, dans certains pays, il y a eu un déclin accusé du revenu par tête d'habitant.

131. Ma délégation a pris bonne note des recommandations pertinentes faites par le Comité d'aide au développement en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'assistance à ces pays. C'est là un effort très modeste qui attend encore d'être mis en oeuvre par la plupart des membres du Comité d'aide au développement. Il est à espérer que l'assouplissement des conditions d'apports de capitaux sera accompagné par un accroissement substantiel des ressources destinées à ces pays, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Association internationale de développement, Fonds monétaire international, banques régionales de développement, Société financière internationale, etc.); malgré tous les débats dans les instances internationales et l'appui sans réserve de tous les pays membres, les institutions financières internationales sont encore très loin de répondre à l'attente des pays les moins avancés. Ma délégation espère que c'est là un déphasage temporel qui sera corrigé, conformément aux vœux unanimes de toute la communauté internationale exprimés dans tous les forums internationaux depuis la troisième session de la CNUCED.

132. Ma délégation attend également avec intérêt la mise en oeuvre des engagements concrets pris par les pays socialistes d'Europe orientale.

133. Le monde traverse en ce moment une crise alimentaire que vient aggraver la hausse effrénée des produits de première nécessité. Il convient que toute la communauté internationale recherche une solution concertée à ce problème, qui est vital et urgent pour les deux tiers de l'humanité. Comme le soulignait le Directeur général de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] dans son discours devant le Conseil économique et social à sa cinquante-cinquième session, depuis 20 ans les stocks de céréales n'ont jamais été aussi faibles ni les prix aussi élevés. Il a dit :

"Les besoins minima prévisibles de blé en 1973-1974 ne pourront pas être couverts par la production actuelle. Il existe également une pénurie de riz et les céréales pour l'alimentation du bétail risquent aussi de se raréfier... En fait, pourrait-on assister dans les prochains mois à une pénurie mondiale de céréales en cas de mauvaise récolte dans une des principales régions productrices...?"

"On ne peut plus tolérer que le monde soit soumis à un système de rationnement international par les prix durant les périodes de pénurie, c'est-à-dire à un système qui permettrait au plus riche ou au premier arrivé d'emporter automatiquement le plus gros morceau<sup>10</sup>."

134. En effet, l'affluence a attiré les productions vivrières dans les pays qui sont à même de payer, donc dans les pays riches et développés du nord. La crise céréalière n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite pour donner lieu à une solution appropriée. Nous sommes d'avis qu'il ne serait pas judicieux pour la communauté internationale de s'en remettre aux caprices des moussons qui peuvent venir ou ne pas venir. Il nous semble que le problème est beaucoup plus sérieux. C'est la raison pour laquelle la Haute-Volta soutient la proposition de la FAO tendant à créer une banque céréalière qui emmagasinerait les surplus en temps de surproduction et les mettrait à la consommation en cas de rareté<sup>11</sup>.

135. C'est la seule mesure internationale qui assurera une solution appropriée au problème. Les pays développés grands producteurs de céréales ont là l'occasion de manifester leur intérêt à la solution de ce problème qui pend comme une épée de Damoclès au-dessus des têtes des pays pauvres en voie de développement qui sont désarmés face à cette question dont la solution dépasse très largement leurs capacités nationales respectives.

136. En attendant une solution concertée de la crise vivrière, toutes les mesures restrictives en matière de production et de stocks devraient être rapportées.

137. A cet égard, ma délégation donne tout son appui à la proposition des Etats-Unis tendant à convoquer en 1974 une conférence qui discutera des moyens de maintenir un niveau approprié de productions vivrières et mobiliser les efforts de tous les pays pour faire face à la faim et à la malnutrition résultant des calamités naturelles [2124<sup>e</sup> séance, par. 71].

138. En Haute-Volta et dans les cinq autres pays de la zone soudano-sahélienne, la sécheresse a fait des ravages parmi les 20 millions d'habitants, leurs animaux, leurs économies de subsistance : des centaines de personnes ont péri de soif, de faim, ou de maladies qui ont trouvé des

<sup>9</sup> Ibid., vol. I : *Rapport et Annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

<sup>10</sup> Pour un résumé de cette déclaration, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, 1861<sup>e</sup> séance.*

<sup>11</sup> Voir document C73/17 de la FAO.

proies rendues débiles par la faim. Des millions d'animaux ont péri, représentant dans presque tous ces pays plus de 80 p. 100 de leur cheptel, alors que le commerce du bétail constitue leur principale recette d'exportation. En effet, tous les paysans de la zone soudano-sahélienne associaient à l'élevage quelques cultures destinées essentiellement à la consommation locale. En réalité, les importations alimentaires grevaient déjà les modestes ressources en devises de ces six pays. Les recettes en devises dépendaient en partie des produits dont la valeur ne cesse de se dégrader sur le marché mondial, comme l'arachide, le coton, etc. C'est le contexte dans lequel il faut analyser les causes, les conséquences et les remèdes à envisager pour ces pays. Je saisis cette occasion pour remercier solennellement ici tous ceux qui ont répondu à l'appel lancé par les populations touchées par la sécheresse, qu'il s'agisse de pays, d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales ou de personnes privées. Cette réaction spontanée et généreuse de la solidarité internationale a sauvé des milliers de vies humaines et renforcé la foi de ces populations en ce que l'homme peut faire pour lui-même et pour son prochain.

139. Mais les conséquences de cette sécheresse demeurent encore avec nous et même si la production vivrière de cette année était meilleure que celle des quatre années précédentes, elle ne suffirait pas pour couvrir les besoins de consommation. En outre, les pays touchés par la sécheresse ont identifié les mesures à moyen et long terme pour entamer la réhabilitation et assurer le développement accéléré des pays de la zone soudano-sahélienne par la reconstitution du capital de production : régénération des sols, reconstitution du cheptel et reconstitution des forces productives des masses laborieuses.

140. Je n'entrerai pas dans les détails spécifiques des mesures proposées par les chefs d'Etat des pays de la zone. En effet, le chef de l'Etat voltaïque, le président Sangoulé Lamizana, mandaté par ses pairs, aura l'occasion de prendre ici même la parole le 9 octobre pour exposer les mesures arrêtées par les six pays.

141. Pour tous les pays frappés, cette sécheresse est venue constituer un pas en avant brutal dans le sens de la dégradation des conditions écologiques du sol en même temps que des conditions de vie des populations. Si les mesures d'urgence ont permis de résoudre temporairement les problèmes les plus urgents d'approvisionnement, il convient à présent de solliciter le concours de la communauté internationale pour permettre l'exécution des mesures grâce auxquelles ces pays construiront des économies solides qui leur permettront à l'avenir de faire face à des calamités de cette nature et de les vaincre. La communauté internationale s'était déjà résolument engagée à aider presque tous ces pays dans le cadre des mesures en faveur des pays les moins avancés. Seule une mise en oeuvre urgente et complète de ces mesures commerciales et surtout financières pourrait donner à ces pays la possibilité d'approcher, même modestement, des objectifs définis dans la Stratégie internationale du développement. La communauté internationale ne peut que se tourner vers les pays développés pour qu'ils fassent montre de la volonté politique nécessaire et indispensable pour que les pays et populations concernés puissent atteindre un seuil de développement qui les mettrait à l'abri des calamités qui sont incontrôlables quand bien même elles seraient prévisibles.

142. Grâce à l'action de certains Etats épris de paix et de liberté, les Nations Unies ont pu empêcher des différends internationaux de s'envenimer dangereusement et parfois ont pu créer des conditions propices à un règlement final.

143. Mais il nous faut oeuvrer davantage pour renforcer la capacité des Nations Unies d'agir sur les événements afin que règne dans le monde un esprit de détente et de paix.

144. Ma délégation a le ferme espoir que la présente session de l'Assemblée générale mettra tout en oeuvre pour parvenir à mettre sur pied des mesures vraiment applicables dans le domaine du maintien de la paix, de la coopération dans la justice et dans la dignité de l'homme.

145. M. BORGONOVO POHL (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en commençant ce discours, de vous offrir les félicitations les plus vives de mon gouvernement et de ma délégation à l'occasion de votre désignation unanime par l'Assemblée générale aux fonctions de Président pour la vingt-huitième session ordinaire. Votre présence à la tête de cette assemblée, vous qui êtes un citoyen illustre de l'Equateur et un authentique représentant du génie de l'Amérique latine, est une garantie du déroulement efficace et harmonieux de nos travaux. En effet, nous connaissons tous en vous une personnalité en laquelle s'unissent une profonde connaissance, une longue expérience et une grande ouverture d'esprit. Nous devons également, pour être justes, nous associer à tous ceux qui ont loué la manière excellente dont M. Stanislaw Treczyński a conduit les travaux de l'Assemblée générale lors de sa précédente session.

146. Je suis très heureux de pouvoir souhaiter une chaleureuse bienvenue à deux nouveaux Etats Membres des Nations Unies, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. El Salvador figure parmi les auteurs du projet de résolution [A/L.698/Rev.1] portant admission de ces deux Etats. Il l'a fait pour respecter cet esprit d'universalité qui doit prévaloir dans notre organisation et pour reconnaître l'effort de ces deux gouvernements qui ont réussi à se rapprocher sur la voie d'une entente honorable. Leur exemple est digne d'être suivi. Mon pays est disposé à donner son appui à toute initiative ayant pour objet de leur permettre de résoudre leurs différends.

147. Nous saluons également la venue parmi nous du Commonwealth des Bahamas, avec lequel nous entretenons les relations les plus étroites.

148. Cette année, certaines questions de la plus haute importance réclameront notre attention. Les unes ont trait à la structure même de notre organisation, les autres à des problèmes de la plus haute actualité puisqu'ils touchent aux bases mêmes de la coexistence pacifique des nations. Nous traiterons de ces aspects, en essayant de dégager les critères que mon gouvernement a arrêtés, à la suite d'une réflexion constante et profonde.

149. En 1972, les minorités ont réussi à faire échec aux intentions des grandes majorités en démontrant que, parfois et en dépit de l'élément numérique, la détermination peut faire beaucoup pour les causes que l'on défend. Le projet de révision de la Charte des Nations Unies a vu prononcer son

oraison funèbre dans la résolution 2968 (XXVII), qui remet à la vingt-neuvième session l'examen du rapport que le Secrétaire général élaborera, sur la base des communications que les gouvernements devront lui adresser avant le 1<sup>er</sup> juillet 1974 en ce qui concerne l'opportunité de réviser la Charte. La partie concrète de cette résolution est constituée par une demande adressée au Secrétaire général le priant "de mettre à jour le plus tôt possible le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*".

150. La méthode adoptée en ce qui concerne la révision de la Charte ne peut être qualifiée que de dilatoire et répond aux intérêts et aux intentions de ceux qui, parce qu'elles leur conviennent, ne veulent rien changer à des dispositions qui, cependant, vont manifestement à l'encontre des réalités contemporaines.

151. Cependant, presque au début de cette discussion générale, nous avons entendu dans cette salle la voix autorisée d'un éminent représentant d'un pays influent préconiser une position qui implique, sans équivoque, une modification de la Charte des Nations Unies, puisqu'elle envisage pour un avenir assez proche, semble-t-il, une modification de la composition du Conseil de sécurité. Aussi bien, El Salvador, tenant compte de la logique politique sur laquelle se fonde cette appréciation, accepte ce critère; il faudrait, en poussant avec rigueur la même logique, que cette modification ne soit pas limitée à un seul aspect, dont l'importance est manifeste mais qui, pour autant, ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes du Conseil de sécurité, moins encore ceux de la Charte. A cette ligne de pensée, on peut opposer l'attitude de ceux qui estiment pouvoir présager d'ores et déjà que de nouvelles manoeuvres dilatoires interviendront en 1974 et que, si, en fin de compte, l'Assemblée générale prenait la décision appropriée — à savoir la création d'un comité spécial ayant un mandat suffisant pour étudier la révision de la Charte —, il ne manquerait pas de pays pour se refuser à faire partie de ce comité, en rappelant le précédent établi par le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement. La même voie peut être suivie de nouveau, même si c'est par d'autres protagonistes, pour éliminer toute activité pouvant provoquer quelque irritation. D'ores et déjà, la révision de la Charte paraît condamnée d'avance si l'on ne parvient pas à surmonter le pessimisme ambiant.

152. Entre-temps, et comme solution de rechange, il ne resterait pour les Nations Unies qu'à envisager une stratégie d'action globale, en précisant des objectifs concrets et des buts intermédiaires pour établir les étapes de l'action prévue par la Charte, avec leur rythme d'exécution et les moyens de leur réalisation. Autrement dit, il conviendrait de remplacer l'improvisation annuelle par l'exécution annuelle d'objectifs fixés à l'avance et pour un certain nombre d'années, et de consentir tous les efforts nécessaires en vue de planifier les mesures isolées dans les domaines économique, civique, administratif, social et juridique.

153. Ce serait là un exercice non pas théorique, mais plutôt pratique; il ne s'agirait pas de vœux de l'esprit, mais d'une prévision raisonnée et raisonnable des objectifs qu'il est possible d'atteindre en fonction des moyens et délais prévisibles. En cette étape de prévisions, les Nations Unies doivent établir, pour le moins, un plan à moyen terme pour leurs propres prévisions. Il semble en effet paradoxal que

lorsqu'il s'agit des cinq prochaines années d'activités des Nations Unies, on ne puisse rien dire de certain, à moins de faire appel à la divination et à la prémonition, alors que les Nations Unies elles-mêmes, par l'intermédiaire de leurs institutions spécialisées et de leurs propres organes, soulignent les avantages de la planification.

154. A la question de savoir ce que l'on peut attendre des Nations Unies et ce qu'elles peuvent offrir face aux crises politiques, il est logique de répondre que cela n'est pas l'objet de cet exercice, car ces crises découlent de forces qui échappent au contrôle des organisations internationales. Mais, en prévision de telles conjonctures, les Nations Unies doivent préparer leurs moyens d'action. Il est notoire que cet organe mondial du plus haut rang se trouve démuné de tout dans ce domaine si important des opérations pour le maintien de la paix. En ce qui concerne beaucoup d'autres activités, il est possible, voire même nécessaire, de mettre à contribution les expériences et les techniques d'organisation, de planification, de prévision et d'évaluation. Nous sommes certains qu'une telle façon de faire aurait des effets bénéfiques et permettrait aux Nations Unies de faire face aux problèmes les plus critiques qui peuvent se poser à elles, alors qu'elles sont le moins préparées à y faire face.

155. D'autre part, les Nations Unies doivent coordonner et centraliser leurs activités en ce qui concerne les droits de l'homme, activités pour le moment fort diversifiées, et songer à créer un conseil des droits de l'homme qui prendrait en main les affaires relevant de ce domaine et qui, étant donné leur importance exceptionnelle, exigent un traitement uniforme. Au fur et à mesure que le Conseil de tutelle verrait diminuer ses activités, faute de matière, un conseil des droits de l'homme s'apprêterait à occuper sa place.

156. Nous estimons également que le Conseil économique et social devrait avoir des pouvoirs plus définis, afin d'être à même de s'acquitter de la tâche consistant à coordonner les activités des institutions spécialisées au moyen de consultations.

157. Passant à une autre activité, celle des opérations de secours des Nations Unies, nous notons que celles-ci ont tendance à augmenter. Il faudrait donc disposer de la structure nécessaire. De même qu'on a pensé à créer une organisation pour la protection de l'environnement humain, limitée à bien des égards — notamment en ses effectifs — on pourrait également penser à un organisme de secours qui mettrait sur pied l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle. A cet effet, la fréquence historique des catastrophes naturelles milite en faveur de la création d'un organisme tel que celui que je viens d'esquisser, qui comporterait des moyens et une organisation plus larges que ce que supposent les simples fonctions de coordinateur. Ainsi, et tout en restant dans le cadre actuel de la Charte, on pourrait, sur le plan administratif, rajuster certaines activités afin de donner effet à la Stratégie globale dont j'ai parlé au début de mon intervention.

158. Les Nations Unies ont toujours suivi une politique cohérente face aux discriminations fondées sur la race, le sexe, la religion, la nationalité. A cet égard, on peut qualifier leur oeuvre de positive, car elle a contribué à renforcer l'opinion mondiale, à peser sur les législations

nationales et sur la politique des Etats, afin de faire disparaître tous éléments de discrimination fondés sur des causes arbitraires. Les commissions et les comités des Nations Unies qui travaillent dans ce domaine ont témoigné d'un très grand zèle, encore que leurs efforts aient été insuffisants, eu égard aux formes si souvent subtiles et occultes que prennent les discriminations.

159. La discrimination, qui a de profondes racines dans l'histoire, est semblable à l'hydre de Lerne de la légende, car lorsqu'on lui coupe une tête, il lui en repousse une autre. L'attitude de vigilance et de dénonciation doit être maintenue de façon constante pour que ces forces qui perturbent l'ordre social interne et international demeurent sur la défensive.

160. Le vingt-cinquième anniversaire de la Commission du droit international marque un jalon dans l'organisation juridique graduelle de la communauté internationale. L'ouvrage intitulé *La Commission du droit international et son oeuvre*<sup>12</sup> résume le travail de cette importante commission au cours des 25 années de son existence. Mon pays, par mon intermédiaire, tient à dire combien il apprécie la Commission et son travail.

161. De même, El Salvador est particulièrement satisfait d'avoir été élu à la Commission du droit international, cette année, en la personne de l'un de ses plus illustres juristes, M. Alfredo Martínez Moreno. Nous tenons à remercier les membres de la Commission et leurs gouvernements et nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre résolution de contribuer, d'une manière consciente, sereine et constante, à l'analyse des grands sujets qui font l'objet des débats juridiques contemporains. Parmi ces sujets, il convient de signaler celui de l'agression, dont l'Assemblée générale s'était saisie en 1950, à sa cinquième session, et dont, par la suite, elle a remis l'examen à la Commission du droit international.

162. Ce problème, difficile certes, a paru, l'an dernier, se prêter mieux à un traitement approprié. Nous devons nous réjouir de ces indications d'espoir - d'un espoir encore vague et incertain - qui viennent rompre la monotonie de plusieurs années marquées par des délibérations stériles et des arguments répétés. Cependant, nous ne pouvons dissimuler notre préoccupation du fait que le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression a concentré ses efforts sur la définition de l'agression directe, précisément le type d'agression le moins fréquent, et que le Comité ne s'est pas penché sur le véritable problème de notre époque : celui de l'agression indirecte. Il servirait peu aux Nations Unies de définir l'agression directe. On peut d'ores et déjà supposer que, même si on la définissait, on ne toucherait pas à l'agression indirecte simplement parce que, dans ce domaine, les grandes puissances ne manifestent pas d'intérêt.

163. En ce qui concerne l'agression, les éléments directs et indirects sont liés à la vie politique réelle. Le traitement fragmentaire du problème non seulement complique la recherche de solutions, mais risque de créer des équivoques et de fausses valeurs dans le déroulement de la vie internationale. Quoi qu'il en soit, ce dont les petits pays ont

peur, de la part des grands, surtout en ce moment, ressortit beaucoup plus à l'agression indirecte qu'à l'agression directe.

164. La proclamation d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats serait sans doute une initiative très importante de la part des Nations Unies. Parmi leurs premières préoccupations, les Nations Unies voulaient rédiger une déclaration des droits et devoirs des Etats, conçue selon les grandes lignes de la pensée juridique de l'époque. En 1947, l'Assemblée générale a chargé la Commission du droit international de préparer cette déclaration; mais, en 1951, l'Assemblée a décidé de renvoyer la question indéfiniment. En effet, c'est bien à cela que revient le libellé de la résolution 596 (VI) du 7 décembre 1951.

165. Aujourd'hui, l'Assemblée revient à cette question; mais en précisant la portée puisqu'il s'agit maintenant des droits et des devoirs d'ordre économique. Cette précision indique le point crucial du problème, tel qu'il se présente dans l'état actuel des relations internationales. El Salvador tient à manifester le grand intérêt qu'il porte à la question et son désir de voir les délibérations déboucher sur un accord rationnel et juste pour tous les Etats.

166. Le GATT et la CNUCED cherchent de nouveaux modèles et de nouveaux instruments pour les échanges internationaux. Le système monétaire établi à Bretton Woods est, de toute évidence, en crise. La distance qui sépare les pays développés des pays en voie de développement s'accroît constamment et cette tendance historique se perpétue. Les dévaluations monétaires accentuent le déséquilibre des termes de l'échange. Les plans d'intégration se sont heurtés à de grands écueils - beaucoup d'entre eux d'ordre mental - et on a dit, avec choc et désespoir, que ce qui vaut sur le papier est parfois difficile à exécuter. La division du travail à l'échelle mondiale rencontre l'indifférence des pays développés, concurrents puissants dans tous les secteurs de la production. Le panorama mondial qui s'offre au développement continue à être marqué par des tâtonnements et des essais. Les résultats obtenus sont maigres. Cependant, on ne peut pas renoncer à la lutte et, quelle que soit la voie que l'on empruntera, il faut redoubler d'efforts et d'imagination. Heureusement, le signe vital de l'être humain est la lutte. C'est le signe qui, à notre époque, a ouvert la voie à tant de principes fondés sur les aspirations de justice, de liberté et de respect, y ajoutant, dans le domaine des relations internationales, celles de coopération et de solidarité.

167. La sécurité politique, bien que son efficacité puisse être mise en question, dispose d'un système, la sécurité économique, que le Conseil économique et social a commencé à discuter cette année, mais qui n'est encore qu'à l'état de projets. La justice internationale est une idée qui commence à peine à se frayer timidement une voie au sein des instances internationales, mais elle a le temps. La future communauté internationale devra être présidée par la justice internationale et les grands sujets d'aujourd'hui, tels que la sécurité et le développement, seront réglés en fonction de ce grand principe.

168. Le sentiment de l'interdépendance des économies de tous les pays du monde, compte tenu des réalités, est

<sup>12</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.I.17.



totalément insuffisant. Il faut une politique bien définie qui renverse la tendance dominante de cette interdépendance qui fait que les pôles du développement et de la pauvreté se concentrent de plus en plus alors que le fossé qui les sépare s'élargit de plus en plus.

169. On parle, certes, de sécurité économique collective; mais, en même temps, on remet indéfiniment la définition de l'agression indirecte, qui est l'une des manifestations les plus claires de l'agression économique. La sécurité économique collective doit, entre autres éléments fondamentaux, comporter le principe qui consiste à interdire l'agression économique et, à cet effet, il faut comprendre ce qu'est l'agression économique, que ce soit en termes généraux ou par le moyen d'une énumération de cas historiquement établis.

170. La sécurité économique collective repose sur des conditions extrêmement complexes et élémentaires, comme celles qui portent sur le déblocage subit et massif des excédents retenus et accumulés, et qui font baisser les prix.

171. Un autre élément de ce schéma de sécurité pourrait consister en la réglementation de l'exploitation des minerais des océans, pour éviter la concurrence déloyale et la détérioration économique des pays producteurs de minerais terrestres.

172. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Sécurité économique collective : examen préliminaire du système, de sa portée et de ses conséquences pratiques possibles"<sup>13</sup> pourrait servir de point de départ pour un examen, qui serait entrepris par les Nations Unies, de l'importante question de la sécurité économique collective. A cet égard, les fonctions que signale le Secrétaire général dans son document — évaluation des conditions, cas de crise, principes d'impartialité et de justice et règles opératives — constituent un schéma qui montre comment doit être traitée cette matière riche de promesses.

173. J'en arrive maintenant aux entreprises multinationales. Ces entreprises, depuis peu, ont passé au premier plan de l'attention mondiale. Leurs aventures politiques ont provoqué le déchirement du voile épais qui couvrait leurs opérations économiques discrètes et efficaces. Les gouvernements et les organisations internationales font face, presque à leur insu, à ces géants économiques multiformes. Ces entreprises multinationales sont une des réalités de notre monde contemporain. Leur structure, leurs opérations et particulièrement leur gestion et leurs centres de décision diffèrent de ceux des entreprises internationales telles que celles qui, par exemple, ont présidé à la construction du canal de Suez. Il faut dévoiler le mystère relatif qui les entoure et adopter des lois et conventions qui puissent limiter leur rôle de concurrents géants des Etats et les convertir réellement en véhicules de coopération économique internationale et en un moyen d'équilibrer les niveaux de développement desdits Etats. Il est important que cette question soit étudiée par divers organes des Nations Unies pour que puissent être données des orientations pratiques aux gouvernements, aussi bien pour leur législation intérieure que pour les conventions internationales. C'est une des questions dont l'examen doit être

mené à terme, sans considération du temps, des efforts et des ressources qu'il faudra y consacrer. El Salvador est particulièrement intéressé par les renseignements qui découleront de cette étude, étant donné que, du fait de sa haute densité de population et de ses ressources naturelles peu abondantes, il voit, dans la rationalisation de la division internationale du travail, un espoir de développement, et dans les compagnies multinationales qui respectent les "règles du jeu" un moyen de mener à bien cette rationalisation.

174. Il convient également de penser à la manière dont les pays en voie de développement pourraient utiliser le schéma des entreprises multinationales en créant leurs propres entreprises. Il conviendrait d'étudier, par exemple, la création d'entreprises multinationales exportatrices de café. C'est-à-dire qu'il faudrait tracer un chemin à deux voies en ce qui concerne les entreprises multinationales. A cet effet, rien ne pourrait remplacer la connaissance approfondie des opérations de telles entreprises. Les Nations Unies, qui ont déjà effectué de nombreuses études techniques de grande valeur, objectives et très complètes, sont particulièrement bien outillées pour entreprendre celle-ci en toute objectivité et en toute compétence.

175. El Salvador a appuyé l'action prompt et efficace des Nations Unies pour ce qui est du terrorisme. Cependant, l'an passé, il s'est abstenu lors du vote de la résolution pertinente [résolution 3034 (XXVII)] parce que celle-ci a été discutée très tard dans la vingt-septième session — le 18 décembre 1972 — et que l'insuccès de la résolution aurait produit un vide absolu et une inaction subséquente pendant un an. Mais le sujet reste vivant et un comité a été créé<sup>14</sup>, ayant pour mandat de présenter des recommandations. Ces recommandations seront le point de départ pour que l'Assemblée générale aborde ce problème avec la sérénité et la décision nécessaires.

176. A la présente session, l'Assemblée n'étudie pas le point 94 relatif au terrorisme par esprit d'hostilité envers quiconque, ni comme un moyen détourné pour appuyer telle ou telle partie intéressée, ni pour défavoriser les luttes anticoloniales. L'Assemblée étudie ce problème sur le plan international, en ce qui concerne les relations entre Etats dans la mesure où cela peut engendrer des forces de haine, de vengeance et des conflits impitoyables et, par là même, contribuer à établir un climat de tension et provoquer des actions et des réactions inconsidérées. L'Assemblée doit examiner le problème sur le plan politique; mais elle doit également le juguler du point de vue moral et humanitaire. En effet, notre Assemblée, bien qu'éminemment politique, ne peut ni ne doit se soustraire aux principes fondamentaux de la morale internationale et de l'humanitarisme.

177. Le Secrétaire général, en proposant l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la vingt-septième session<sup>15</sup>, a répondu à une demande générale. L'objectivité qui exige l'étude de cette matière délicate justifie que le Secrétaire général patronne une telle initiative. En effet, le Secrétaire général, fonctionnaire politique, doit renoncer,

<sup>14</sup> Comité spécial du terrorisme international.

<sup>15</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes*, point 92 de l'ordre du jour, documents A/8791 et Add.1.

<sup>13</sup> Voir document E/5263 (miméographié).

s'il veut remplir correctement ses fonctions, à la passivité facile et à la froide observation des faits. Il est obligé d'analyser les problèmes mondiaux et de présenter les propositions correspondantes aux organismes compétents. En l'occurrence, son initiative fut des plus opportunes. Le Secrétaire général, profondément impliqué dans les disputes les plus chaudes, mais ce dans le domaine de la défense des intérêts généraux, a formulé des propositions et des recommandations qui méritent le respect pour l'autorité dont il est investi, la confiance dont il jouit de la part des gouvernements en raison notamment de la valeur de ces propositions et de ces recommandations.

178. En ce qui concerne le terrorisme, il faut faire une distinction entre ce qui relève de la juridiction interne des Etats et ce qui a un caractère international. Aux Nations Unies, il faut promouvoir et organiser la coopération contre le fléau du terrorisme; cela correspond à leur compétence dans la mesure où cela affecte les aspects, les répercussions et les effets qu'il peut avoir sur les relations internationales. Il est très important que l'étude des causes de ce phénomène social soit entreprise; mais l'on ne peut pas attendre que cette étude soit achevée pour organiser la coopération internationale sur le plan préventif et défensif. La controverse se poursuit sur les causes de la délinquance mais il existe d'ores et déjà des codifications pénales. Alors qu'on étudie les motivations psychologiques des pirates de l'air, on a souscrit à des conventions protégeant les passagers et les équipages des navires spatiaux, conventions que de nombreux Etats Membres des Nations Unies ont ratifiées. L'étude des causes, aussi importante soit-elle, ne doit pas être une condition préalable à une action internationale, cela risquerait de reporter aux calendes grecques l'étude du problème; cette respectable logique académique opérerait comme un moyen dilatoire.

179. Il convient de signaler que l'Assemblée générale, dans la résolution que j'ai mentionnée, n'a pris aucune mesure pour étudier les causes du terrorisme; peut-être pensait-elle que ce travail ressortissait aux institutions spécialisées, ou peut-être considérait-elle que la question était trop complexe et dépassait ses possibilités.

180. Un an s'est écoulé, et la question des causes du terrorisme, quoique toujours actuelle, n'a pas été touchée. Il faudra en tenir compte lorsque l'on étudiera ce problème au cours de la présente session.

181. Le terrorisme détruit des vies innocentes, provoque des ravages qui excèdent ceux auxquels normalement s'exposent les belligérants, perturbe les moyens normaux de communication, engendre la méfiance et l'incertitude et crée une atmosphère de menace et de terreur qui peut déclencher des actions et des réactions risquant de provoquer de véritables hécatombes, car aucune force ne peut, plus que la peur, inciter à des actes irrationnels. Le préambule de la Charte des Nations Unies rappelle les valeurs essentielles qui sont visées par le terrorisme: les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine.

182. Pour s'acquitter de leurs responsabilités en la matière, les Nations Unies doivent sérieusement s'atteler à l'élaboration d'un projet de convention sur la coopération internationale pour combattre le terrorisme. Au cours de l'élaboration de ce projet, elles auront la possibilité d'écou-

ter et de prendre en considération les déclarations de ceux qui veulent, à juste titre, éviter que cette question soit exploitée comme un instrument pour attaquer, limiter ou déformer certains principes dont doit s'inspirer la politique générale des Nations Unies. Cependant, il convient de ne jamais cesser de respecter ces principes, de ne pas invoquer l'opportunité pour minimiser et déformer les droits humains fondamentaux tels que la vie, la dignité et la valeur intrinsèque de la personne humaine.

183. La Charte des Nations Unies inscrit, parmi ses objectifs principaux, celui de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, de prendre des mesures efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et les actes d'agression. Afin d'atteindre ce noble objectif, les Nations Unies ont été, en diverses occasions, obligées d'adopter des mesures collectives véritablement efficaces, comme l'emploi de la force armée.

184. Les forces armées des Nations Unies, brandissant le généreux emblème de la lutte pour le rétablissement de la paix, ont dû agir dans les plaines de la Corée, dans le désert de la Palestine et dans les champs du Congo et, sans avoir d'obligation de type contractuel à cet égard, elles se sont efforcées d'appliquer toutes les normes de la civilisation à la conduite des hostilités.

185. El Salvador estime que les Nations Unies, non seulement pour remplir comme il se doit leur mission de paix dans le cadre des principes juridiques de validité immanente, mais encore pour donner l'exemple aux pays membres qui ne l'ont pas fait jusqu'ici, doivent signer ces règles indiscutables de droit international que sont les conventions de La Haye et de Genève, car on ne saurait concevoir que l'Organisation puisse agir de façon coercitive pour préserver la paix et s'opposer à l'agression, avoir un comité d'état-major et recourir légitimement à la force armée, sans que, d'autre part, cette force armée soit soumise formellement et obligatoirement aux principes juridiques à fondement humanitaire.

186. La guerre est actuellement proscrite par le droit. Cependant il est de fait qu'il existe encore des situations de guerre dans le monde. De là la justification des principes cherchant à rendre moins inhumains ces conflits. Les Nations Unies ne peuvent rester en marge de principes qui ont acquis, à l'époque actuelle, un fondement essentiellement humanitaire.

187. Avec la création et le développement des organismes internationaux comme moyen de maintenir la coexistence pacifique internationale et d'améliorer dans tous leurs aspects les conditions de vie de l'humanité, il n'est plus possible de soutenir que seuls les Etats sont assujettis au droit international, car la doctrine et la coutume en sont venues à reconnaître que ce droit s'applique également aux organisations internationales, d'où leurs privilèges et immunités diplomatiques, la faculté de certaines d'entre elles et de leurs organes de recourir aux avis consultatifs de la Cour internationale de Justice, leurs responsabilités internationales et leur capacité, naturelle et inhérente à leur propre existence, de souscrire à des traités entre elles et les Etats.

188. Sur cette base, El Salvador propose à l'Assemblée générale d'étudier la façon la plus adéquate pour permettre

aux Nations Unies d'être le plus tôt possible partie aux conventions internationales qui recherchent l'application d'un traitement généreux aux naufragés et aux blessés en temps de guerre, le respect des prisonniers de guerre, la proscription des armes inutilement destructives, la sauvegarde du patrimoine culturel et historique au cours des conflits armés, la protection des personnes civiles en temps de guerre, enfin tout cet ensemble admirable de traités qui constituent le "droit humanitaire" de la guerre.

189. Le moment est venu pour les Nations Unies d'occuper un poste d'avant-garde pour veiller à l'application de ces nobles principes, et elles devront par conséquent apporter sans tarder leur adhésion totale et leur appui aux conventions susmentionnées.

190. Le moment se rapproche où aura lieu la troisième Conférence sur le droit de la mer et, par conséquent, de jauger les espérances et les craintes de l'humanité, les concordances et les divergences, les associations et les antagonismes en ce qui concerne les mers, dernières frontières des ressources naturelles. Après la mer, il ne restera plus de ressources que l'on puisse exploiter sur une grande échelle, tout au moins en l'état actuel de la technologie et en son état prévisible pour plusieurs siècles. Mais à mesure que les ressources terrestres et non renouvelables diminuent, la consommation augmente de jour en jour et, par voie de conséquence, l'importance de la mer s'accroît.

191. Comment sera exploitée la mer dans les prochaines décennies et quelle sera la participation de chaque gouvernement ? Autant de questions auxquelles devra répondre la troisième Conférence sur le droit de la mer. Un régime d'exploitation raisonnable, de coparticipation équitable, de protection judicieuse du milieu marin, de coopération internationale, tout cela devra faire l'objet de nombreuses réflexions, d'habiles négociations dans un sentiment d'entente et de coopération. Tous les intéressés pourront facilement convenir des grandes lignes; mais les divisions sont beaucoup plus profondes lorsqu'on examine les modalités d'application de ces grandes lignes par rapport aux objectifs concrets. La tâche de la troisième Conférence est en vérité impressionnante en raison de la complexité des sujets à examiner, des divergences d'intérêts à concilier et des conditions géographiques et économiques si différentes qui sont celles des participants à la négociation.

192. Les difficiles problèmes qu'aura à résoudre la troisième Conférence ne procèdent pas de la volonté de tel ou tel Etat; ils sont le résultat d'une conjonction de circonstances différentes qui donnent naissance à des intérêts opposés. Les sujets que l'on doit régler sont très complexes, car il faut tenir compte des intérêts de plus de 130 Etats que l'on peut classer, dans les grandes lignes, en quelques groupes, les Etats situés sur les bords de mer, dont les limites excèdent les normes actuellement à l'étude et les Etats si proches les uns des autres que l'application de ces règles soulève des problèmes de chevauchement et de division; les Etats qui comportent des îles éloignées de leur territoire continental et les Etats complètement insulaires; les Etats dont les eaux territoriales contingentent les détroits internationaux; et les Etats intéressés à l'utilisation de ces détroits.

193. Les frontières terrestres se sont stabilisées au cours de siècles mouvementés au cours desquels sont nés et sont tombés les empires. Mais l'autodétermination des peuples a été freinée par des volontés d'hégémonie. Puis, la répartition de la terre a été marquée par des rivalités, des discordes et des guerres, les cartes changeant des centaines de fois. Mais la division des fonds marins doit se faire, en considérant les Etats comme adjudicateurs, par des négociations et des conventions, conformément à un ordre juridique dont la structure sera librement et volontairement établie par les parties. Pour cette répartition, il faudra, de plus, tenir compte des intérêts généraux et non seulement des intérêts particuliers des Etats, ces derniers étant les éléments principaux mais ni absolus ni absolutistes car limités par ceux d'autres entités similaires et par l'existence d'intérêts communs à tous les habitants de la terre. La répartition des mers ne devra pas être une réplique de ce qu'a été la répartition de la terre selon les conceptions absolutistes de la souveraineté, mais elle devra répondre plutôt à l'objectif d'une distribution décentralisée des droits, des obligations et des responsabilités.

194. Certains pays en voie de développement ont défini leur position en disant que la répartition équitable des possibilités réelles d'exploitation de la mer doit se fonder, entre autres, sur la reconnaissance d'une large zone qui ne soit pas supérieure à 200 milles, dans laquelle les Etats côtiers auraient compétence suffisante pour utiliser les ressources marines comme complément à leurs ressources terrestres. Cette zone nationale est comparable avec des arrangements locaux et régionaux, par exemple avec des zones maritimes intégrées si la géographie l'exige, et avec la reconnaissance des intérêts et des droits égaux des Etats privés de littoral. Cette zone nationale, dont la teneur serait essentiellement économique, devrait répondre aux exigences raisonnables de la préservation du milieu marin et de l'équilibre écologique; elle serait juridiquement et politiquement compatible avec les exigences de la navigation internationale. D'autre part, étant donné qu'on ne légifère jamais pour l'éternité, les arrangements qui interviendraient devraient être conditionnés par les circonstances actuelles que connaît la communauté internationale, et par conséquent, dans la mesure où s'amenuiseraient les écarts économiques et technologiques entre pays développés et pays en voie de développement — ce qui est encore loin d'être le cas —, il serait nécessaire de procéder à la révision des règles adoptées et à l'instauration d'un autre régime des mers.

195. Un motif de préoccupation spéciale pour mon gouvernement réside dans les essais périodiques d'explosions nucléaires dans l'océan Pacifique, tant pour le fait en lui-même que pour les répercussions qui se produisent en milieu naturel. El Salvador se joint aux Etats qui ont élevé les plus vives protestations contre le renouvellement de ces essais; il exprime sa confiance qu'ils ne se répéteront pas à l'avenir.

196. Je voudrais parler pour finir d'une question qui retient par priorité l'attention de notre peuple et de notre gouvernement. Il s'agit des progrès réalisés dans la négociation directe entre El Salvador et le Honduras.

197. Je puis vous dire qu'en l'état actuel des choses cette négociation est très prometteuse puisque, depuis le 15

septembre, les délégations des deux pays, chargées de la négociation, sont réunies au Mexique, nation qui, généreusement et fidèle à sa tradition panaméricaniste, a toujours offert, depuis le début du conflit, de contribuer, avec sa meilleure bonne volonté, au rétablissement des relations pacifiques.

198. D'autre part, l'intérêt et les préoccupations que les autres pays frères de l'Amérique centrale ont constamment manifestés à ce sujet ont, sans aucun doute, été un facteur réellement positif pour parvenir au stade actuel des négociations. A titre d'exemple frappant, je signalerai la récente réunion des présidents du Honduras et d'El Salvador, rendue possible par le geste, inspiré d'un pur esprit centro-américaniste, qu'a fait le Président du Guatemala, le général Carlos Arana Osorio.

199. Les conversations qui ont lieu actuellement se déroulent dans une atmosphère de grande cordialité et sont caractérisées par un indéniable sens pratique, ce qui laisse bien augurer de leurs résultats.

200. El Salvador, au moment où se dessine un règlement juste et digne des différends qui l'ont opposé à la

République du Honduras, réaffirme devant cette haute tribune mondiale son esprit authentiquement centro-américaniste, fondé sur le rapprochement des hommes et la volonté collective de reconstruire en commun notre nationalité.

201. Les problèmes de l'Amérique centrale ne résident évidemment pas tous dans la nécessité de perfectionner les marchés ou de délimiter des frontières. Au contraire, trop insister sur ce genre de tâche ne peut que handicaper les efforts en vue d'une intégration réelle et profonde. Nous ne pouvons ni ne devons esquiver les réalités concrètes que les circonstances nous imposent, mais il serait stérile de les convertir en des éléments essentiels du devenir historique de la région.

202. Mon gouvernement réaffirme qu'il mettra toute sa bonne volonté et sa détermination au service du règlement définitif, réaliste et honorable des problèmes que posent des divergences qui vont jusqu'aux racines du développement de la vie centro-américaine.

*La séance est levée à 18 heures.*